

# LE PROFIL

MAGAZINE EVENEMENTIEL ET PUBLICITAIRE | NUMÉRO 36 | FRANCAIS | X<sup>ÈME</sup> ANNÉE JANVIER - FEVRIER 2020



## L'OCDE A KOLWEZI, QUI L'EÛT CRU ?

**PREUVE D'UN COURONNEMENT D'EFFORTS INVESTIS POUR ASSAINIR LA CHAÎNE  
D'APPROVISIONNEMENT DES MINÉRAIS ET DE SAUVER LE COBALT DE LA RDC.**

# LE PROFIL

Magazine événementiel et publicitaire

**Immortalisez-vous  
et soyez compétitif  
avec Le Profil Magazine**

## Le Profil Magazine déjà sur le **Web**



événements  
mines  
économie  
politique  
éducation  
culture et art

**[www.leprofilmagazine.com](http://www.leprofilmagazine.com)**

**Sans limite de consultation  
sur tous les supports  
(PC/Mac, Tablettes, Smartphones)**

*Abonnez-vous  
dès aujourd'hui*



**Profil Magazine**

#### CONTACTS

+243810223874

leprofilmagazine@gmail.com

facebook.com/leprofil

#### ADRESSE

Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,

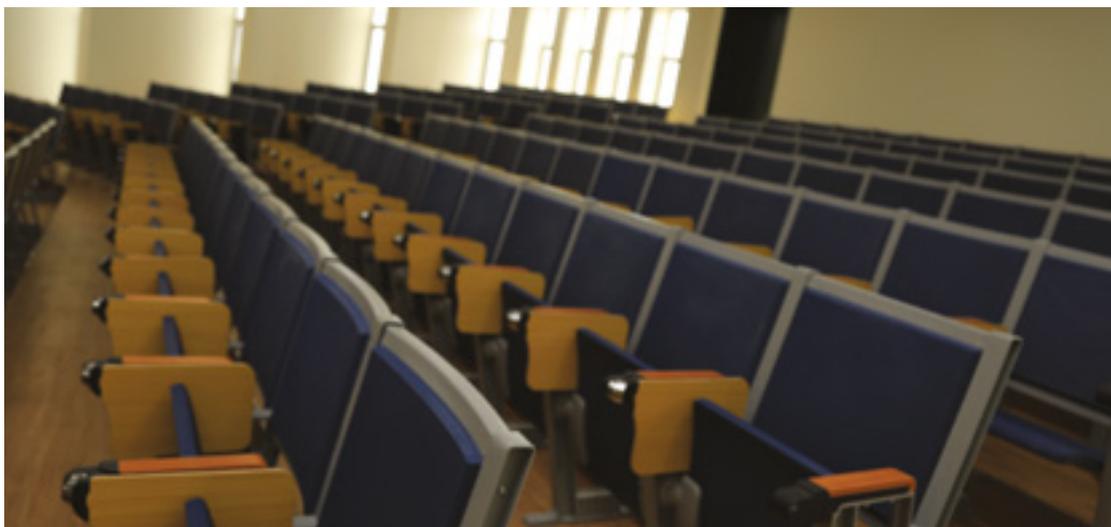
Commune de Lubumbashi

Kolwezi; 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

# SOMMAIRE



## 08 L'OCDE A KOLWEZI, QUI L'EU CRU ?



## 20 INAUGURATION DES AMPHITHÉÂTRES DE L'UNIKOL, L'ISTM ET L'ISTA

### EDITEUR DIRECTEUR

Alain MUYUK A CHAL

### CONSEIL DE REDACTION

Prof. Jean-Paul BIRURU,

*Doyen Faculté de Lettres Unilu*

Alain MUYUK

Justin KALUMBA

Lucien NZAMBA sj

### CRÉDIT PHOTO

*Paradis Photo / Moïse KALAMB*

Azma MUYA

*Le Profil Magazine*

### MISE EN PAGE ET DESIGN

Jonas K. LUNGO

### ADRESSE

Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,

Commune de Lubumbashi

Kolwezi; 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

### TELEPHONE

+243810157596

leprofilmagazine@gmail.com

www.leprofilmagazine.com

facebook.com/leprofil

twitter.com/leprofil

# LE PROFIL

Magazine événementiel et publicitaire

**Immortalisez-vous  
et soyez compétitif  
avec Le Profil Magazine**



**Reservez votre encart publicitaire dès maintenant**

## CONTACTS

+243810157596

leprofilmagazine@gmail.com

facebook.com/leprofil

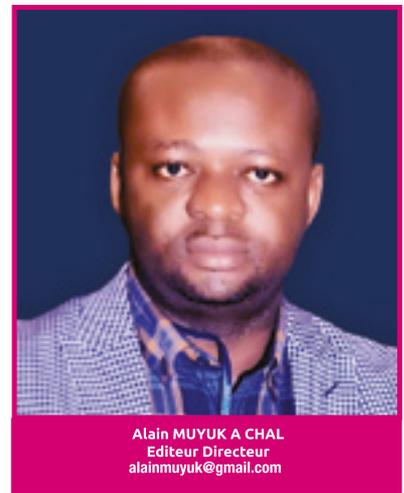
## ADRESSE

Lubumbashi, 2000, Av. Mama Yemo,  
Commune de Lubumbashi

Kolwezi, 2067, Av. Kasavubu, C/Dilala

# EDITO

## LE LUALABA à la croisée de tous les défis stratégiques du monde



Lualaba n'est pas aléatoire ou relatif. Pour bien dire, le Lualaba se trouve à l'épicentre de toutes les convoitises et de tous les intérêts du monde. Les besoins des pays occidentaux en batteries électriques font de la République Démocratique du Congo en général et de la Province du Lualaba en particulier, un enjeu stratégique. Le Lualaba est aujourd'hui le centre du monde, le savons-nous ?

La Province est ambitieuse et nourrit l'espoir de répondre aux multiples attentes de la population, l'amélioration des conditions de vie à travers les secteurs vitaux classiques : l'Education, la Santé, les Infrastructures, l'Energie (eau et électricité), le Tourisme, l'Environnement.

Si l'on s'inscrivait dans la vision du nouveau leadership en République Démocratique du Congo, la Province du Lualaba veut s'aligner sur le programme du Président de la République Felix -Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui tourne autour de quatre principaux axes stratégiques, à savoir : **« l'homme ; la croissance économique ; la bonne gouvernance ; et la société solidaire »**.

En effet, le présent **Plan Quinquennal de Développement Provincial 2019-2023** se veut cohérent avec les cadres de planification au niveau national, permet d'identifier les potentialités, de déterminer les obstacles de développement et de dégager ainsi la vision à moyen et long termes. Il s'agit des orientations et objectifs, les stratégies sectorielles, les secteurs prioritaires et les actions à mener afin de diversifier l'économie et atteindre les objectifs sectoriels pour le développement de la Province.

L'économie de la province étant tournée vers le secteur minier, les fluctuations des coûts des matières premières impactent significativement sur les recettes provinciales.

La Province du Lualaba est principalement minière et subit par ce fait les soubresauts du marché mondial des minerais. L'expérience des temps passés a permis d'envisager de bondir des dividendes que procurent les mines pour diversifier ses ressources en vue d'un développement plus large, les domaines privilégiés et au Lualaba c'est l'Agriculture et le Tourisme

Ce plan quinquennal de développement s'est présenté en tenant compte de quelques difficultés économiques de ces derniers mois dû à la baisse sensible du prix du cobalt sur le marché international.

le nouveau mandat du gouvernement Muyej2 verra naitre des chantiers d'espoir dans tous nos territoires à travers différents domaines : agriculture, tourisme,

et accompagner le développement des cinq Territoires : Dilolo, Lubudi, Sandoa, Mutshatsha et Kapanga

Longue vie donc à cette équipe gouvernementale et plein succès.



## **L'OCDE A KOLWEZI, QUI L'EU CRU ?** **PREUVE D'UN COURONNEMENT D'EFFORTS INVESTIS POUR ASSAINIR LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT DES MINERAIS ET DE SAUVER LE COBALT DE LA RDC.**

L'OCDE s'est dite satisfaite des efforts investis dans l'assainissement de l'exploitation minière et toute la chaîne d'approvisionnement du cobalt de la RDC.

La Province du Lualaba a été heureuse d'accueillir les délégations de l'OCDE, les membres de la RCI, ceux de RMI/RBA mais également les députés nationaux et membres du gouvernement central. Le choix de Kolwezi, son chef-lieu, baptisé à juste titre, « Capitale mondiale du Cobalt », comme siège de la Réunion des parties prenantes du cobalt et du cuivre a donc honoré toute la province hôte et spécialement ses gouvernants.

Le gouverneur de province a tenu son mot d'ouverture en ces termes :

Nous félicitons le Secrétariat de l'OCDE qui a tenu à organiser avec le Gouvernement de la République du Congo, la RMI et la RCI, ce double événement [Atelier de formation de ce jour et la réunion des parties prenantes, demain] afin de mettre en exergue l'importance de nos minerais de Cobalt et de Cuivre mais aussi afin d'échanger sur le rôle et la place des

acteurs tant du secteur industriel que celui artisanal pour des chaînes d'approvisionnement responsable en cobalt.

La formation de ce jour, après la session tenue à Lubumbashi dans la Province soeur du Haut-Katanga, trouve donc un terrain fertile au Lualaba, dans le sens que mon Gouvernement provincial a déjà entamé à reformer le secteur artisanal de manière à accélérer le processus d'amélioration des conditions et donc l'assainissement des sites d'exploitations artisanales. Nous aurons l'occasion - durant la session de demain - de broser à votre attention quelques actions de la réforme entreprise dans notre province et qui a impacté positivement le sujet de ce jour.

En effet, hormis l'exploitation industrielle, la production du cobalt voire du cuivre est faite par les artisans appelés communément

« Creuseurs ». Ils sont 150.000 dans la région, regroupés sur plusieurs sites miniers, travaillant dans des conditions difficiles.



Il est donc plus qu'urgent que ce secteur reçoive une attention et un support à la hauteur du problème. Cela demande donc une réponse concertée du Gouvernement, des partenaires, des entreprises utilisatrices et de toute la Communauté. Que c'est dans cet élan qu'il y a peu, Kolwezi a abrité le lancement du Projet d'Appui au Bien-être Alternatif des Enfants et Jeunes impliqués dans la Chaîne d'Approvisionnement du Cobalt, en sigle PABEA-COBALT financé par la Banque Africaine de Développement pour une période de 5 ans et qui couvre les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba.

Toutefois, nous devons reconnaître que le programme d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement est encore un défi et la Réunion Multipartite Internationale sur le Cobalt qui se tiendra demain nous permettra d'échanger nos expériences et de trouver des réponses aux questions qui nous ont longtemps taraboués.

Nous sommes donc heureux, que l'atelier de formation de ce jour, s'inscrive dans la dynamique en cherchant à armer les participants principalement locaux des notions et principes de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en cobalt.

Ainsi pensons-nous que cette dynamique devrait aboutir à la protection de notre Cobalt qui depuis un certain temps, suscite la convoitise voire des attaques pour l'indexer négativement. Soudons-

nous donc les coudes pour qu'ensemble, notre patrimoine commun « le Cobalt » ne connaisse injustement le sort qu'avait connu il y a quelques années les minerais de l'Est de la République.

### **MOT DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR A L'OCCASION DE LA REUNION DES PARTIES PRENANTES SUR LE COBALT ET LE CUIVRE**

Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ; - Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Lualaba ; - Honorables Députés Nationaux et Provinciaux ; - Mesdames et Messieurs les Membres des Gouvernements National et Provincial ; - Distingués Membres de l'OCDE ; - Distingués Membres de la RCI ; - Distingués Membres de la RMI /RBA ; - Mesdames et Messieurs ; - Distingués invités ; Je réitère au nom du Gouvernement Provincial du Lualaba, les souhaits de bienvenus à toutes les délégations présentes à ces assises organisées par le Secrétariat de l'OCDE avec le Gouvernement de la République du Congo, la RMI et la RCI. Sentez-vous chez-vous ! Comme je l'ai dit dans mon mot d'accueil d'hier, en prélude à l'Atelier de formation, la réunion de ce jour revêt toute son importance car elle nous permettra d'exposer les efforts fournis au Lualaba et les défis afin d'échanger sur les expériences réussies ou « success

stories » en les confrontant aux résultats de l'étude de l'OCDE sur le cobalt et le cuivre qui sera lancée ce jour.

En effet, la réforme entreprise dans notre Province bien que non exhaustive entre dans la lignée des préoccupations soulevées par le guide de l'OCDE et principalement sur les questions liées à la diligence raisonnable dont : - L'interaction entre l'exploitation minière à grande échelle et l'exploitation minière artisanale et à petite échelle; - La cartographie des sites miniers [ZEA], le monitoring et les contrôles des sites miniers, et plus particulièrement les défis liés aux achats sur les marchés ouverts (dépôts). - Mesdames et Messieurs ; - Distingués invités ; Au Lualaba, nous avons déjà entamé à reformer le secteur artisanal qui regorge 150.000 creuseurs, regroupés sur plusieurs sites miniers, travaillant dans des conditions rudimentaires voire aléatoires, de manière à accélérer le processus d'amélioration des conditions, l'assainissement des 3 Réunion des parties prenantes sur le Cobalt et le Cuivre Novembre 2019 sites d'exploitations artisanales et l'éloignement des personnes vulnérables des sites miniers. Pour ce dernier cas, nous avons résolu de nous investir corps et âme dans la recherche des voies et moyens à même d'endiguer le phénomène des enfants et des femmes vulnérables sur les sites miniers qui est nuisible pour nos minerais mais aussi pour notre société tout entière. Mais soulignons aussi une particularité de







plus déconcertante : « chez nous ce ne sont pas les personnes vulnérables qui vont vers les mines, mais plutôt ce sont ces dernières qui viennent vers Elles ». - Mesdames et Messieurs ; - Distingués invités ; Dans la cartographie minière, le Lualaba notre province, garde une bonne partie de l'espace minier de l'ancienne Province du Katanga et le nombre d'exploitants miniers artisanaux croît de jour en jour. Il devient donc urgent de chercher ou placer ces creuseurs afin qu'ils s'adonnent à leur activité en toute sécurité et dignité d'autant plus que dans notre pays, l'exploitation minière artisanale est légale et qu'à ce jour la production artisanale avoisine les 20% des exportations minières du pays.

## **QUE FAIRE ? 1. NECESSITE DE VIABILISER LES ZEA !**

Le Gouvernement de la République nous a donné une quarantaine des ZEA mais ce ne sont que des collines comme eux-mêmes les creuseurs aiment à les appeler. Dans cet état, il est donc difficile d'y installer les creuseurs sans prospection ni découverte. En conséquence, l'on assiste à des incursions récurrentes et installations sur les concessions minières privées. Afin de faire face à cette situation, la Province du Lualaba multiplie les contacts pour soutenir le programme de financement pour la mise à disposition des ZEA aux creuseurs. Les quelques ZEA ouvertes n'arrivent pas à contenir toutes les coopératives minières. C'est ainsi que nous avons

entrepris l'exécution des travaux de découverte sur certains sites afin de sortir les creuseurs des concessions privées ou de les en éloigner. Après les études préliminaires, une douzaine des ZEA se révèlent viables de par les indices et dont trois ont bénéficié du financement de SICOMINES - qui a entendu notre plaidoyer - et a accepté de nous accompagner avec USD 2.500.000 qui nous permet de poursuivre la viabilisation de trois ZEA dont les numéros 297, 076 et 078. Après l'étape des travaux de découverte nous allons sortir les creuseurs des concessions privées ou de les en éloigner. Notre ambition est de continuer sur au moins 10 autres sites et une société angolaise spécialisée dans la prospection est à pied d'œuvre pour déterminer les sites à forte minéralisation. J'invite donc tous les autres partenaires miniers et principalement les utilisateurs finaux présents dans la salle, à emboîter le pas à SICOMINES afin de participer à cet effort et de nous aider dans ce processus de prospection et de découverte afin de sortir les creuseurs des concessions privées et de les placer sur des ZEA appropriées dans des conditions dignes.

## **2. ASSAINIR LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT PAR LA CRÉATION DU CENTRE DE NÉGOCE COMME SEUL LIEU DE TRANSACTION DES PRODUITS MINIERS DE**

## **PRODUCTION ARTISANALE**

Le foisonnement des dépôts et comptoirs d'achats des minerais autour des concessions minières privées ou en partenariat avec la Gécamines a facilité le désordre dans le secteur tout en favorisant la tentation d'incursions dans les concessions minières industrielles. Ayant enregistré des cris de détresse des sociétés minières établies au Lualaba, en accord avec le Gouvernement de la République, mon Gouvernement et moi - même avons décidé - voilà bientôt une année - de construire un Centre de Négoce que vous avez visité hier et qui sera le seul cadre des transactions minières artisanales et constitue notre contribution à l'assainissement de la chaîne d'approvisionnement des minerais. Elle est aussi une des solutions dans la problématique de sortir les enfants et femmes vulnérables des sites miniers. Avec le Centre de négoce, tous les dépôts et comptoirs clandestins seront fermés et toutes les transactions ne se feront uniquement qu'en ce lieu. L'objectif poursuivi est essentiellement la maîtrise du secteur de l'exploitation minière artisanale en termes de statistiques, du prix, des teneurs en vue d'assurer une traçabilité des produits qui seraient exportés de la Province du Lualaba. Au bout des comptes, il s'agira non seulement de sécuriser le travail des exploitants artisanaux. Aussi, nous assurerons progressivement l'encadrement et le contrôle des exportations des minerais



dont essentiellement ceux qualifiés de stratégiques tel que le cobalt. Le centre de négoce apportera donc des solutions perceptibles et pérennes. Pour renforcer la traçabilité, il sera institué l'établissement d'une Attestation d'Identification du Site d'Origine des produits miniers en sigle A.I.S.O. a. Les principaux objectifs du centre de négoce sont :

- D'assurer une bonne traçabilité physique et documentaire des minerais produits artisanalement du puits jusqu'au centre de négoce ;
- De mettre fin à la prolifération des dépôts illicites qui s'érigent dans le voisinage des quartiers résidentiels et des concessions privées ;
- D'organiser un guichet unique pour la perception des taxes et redevances de la production artisanale. b. Les avantages du centre de négoce sont entre autres de :
- Assurer la traçabilité ;
- Mettre fin aux conflits liées à la suspicion de fraude sur le poids et la teneur ;
- Autonomiser l'exploitation minière artisanale ;
- D'encadrer réellement et de façon efficiente les creuseurs ;
- De contrôler les exportations des minerais surtout ceux qualifiés de stratégiques par le décret N°18/042 du 24 novembre 2018 [le cobalt, le germanium et la colombo-tantalite].

### 3. TRANSFORMATION D'UNE « ZONE CLASSEE ROUGE » EN « ZONE VERTE » : CAS DU SITE PILOTE DE KASULO

En mission de service à Kolwezi, le Ministre national des Mines honoraire, avait déclaré certains sites « ZONES ROUGES » dont KASULO et toute exploitation minière artisanale s'y déroulant était prohibée car ternissait l'image de la Province en particulier, et de notre pays en général, en ce qui concerne les chaînes de production du Cobalt et du Cuivre.

Nous avons initié et fait agréer par le Gouvernement de la République à travers le Ministère national des Mines, le site pilote de KASULO en partenariat avec la société HUAYOU/CDM qui répond aux normes internationales. Le constat à ce jour se présente comme suit :

- Aucun accident grave grâce à la découverte esthétique ;
- Aucune personne non identifiée sur le site grâce au contrôle facilité par la seule porte d'accès au site et au port des badges ;
- Pas d'enfants ni de femmes vulnérables sur le site ;
- Des cartes d'identification ont été distribuées aux creuseurs ;
- Les statistiques sont bien tenues et permettent au Gouvernement d'appliquer les taxes dans les

conditions régulières ;

- La traçabilité des produits miniers est assurée ;
- Le paiement des taxes devient aisé. Tout ceci pour ennoblir cette occupation choisie par cette frange de la population et le tableau que présente les résultats de cette démarche aujourd'hui constitue l'effet d'une réforme dans le secteur de l'exploitation artisanale. Il ne nous reste qu'à repiquer cette expérience sur d'autres sites constitués des ZEA mises à la disposition de la Province par le Gouvernement de la République.

### EN CONCLUSION

Tout compte fait, nous avons fait de l'exploitation minière artisanale, l'une de nos préoccupations parce qu'après plusieurs années d'atermoiement, l'assainissement du secteur minier artisanal devient très important dans la mesure où le nombre des exploitants est toujours croissant ; les marchés internationaux devenus trop exigeants par rapport à la traçabilité. Si nous avons réussi à garantir la traçabilité après une réforme pilote, le programme d'assainissement de la chaîne d'approvisionnement constitue encore un défi : la découverte des sites miniers, leur isolement pour éloigner d'une façon efficiente les enfants et les femmes vulnérables, l'encadrement technique des exploitants pendant le déroulement



des travaux pour annihiler les risques d'accidents et la prise en charge sanitaire des creuseurs par des mutuelles appropriées. Mais nous avons foi dans l'avenir car les stratégies mises en œuvre pour soutenir l'élan de réforme sont toutes prometteuses. Je termine par un appel à l'attention de tous les partenaires pour qu'ensemble nous poursuivions cette réforme et que le guide de l'OCDE qui sera lancé ce jour, nous permette de faire la compliance de nos actions et omissions. Je vous remercie.

## **Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais** **Une introduction pour les entreprises en amont de la chaîne**

Introduction Le secteur des minerais offre de belles perspectives économiques. Il génère des revenus, crée de l'emploi et nourrit le développement local. Malheureusement, de nombreuses exploitations minières se situent dans des zones de conflit ou à haut risque, et sont souvent impliquées, directement ou indirectement, dans des conflits armés ou des violations de droits humains, entravant le progrès social et la croissance économique. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais en provenance

de zones de conflit ou à haut risque (ci-après « le Guide ») fournit des recommandations détaillées pour aider les entreprises à répondre aux attentes en matière d'approvisionnement responsable. Le cadre détaillé en cinq étapes pour l'exercice du devoir de diligence fondé sur les risques concerne toutes les entreprises de la chaîne d'approvisionnement en minerais qui utilisent ou produisent des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Il s'applique à tous les minerais, à l'échelle mondiale. Le Guide a été rédigé par l'OCDE, en concertation avec des pays non membres de l'OCDE (dont des pays de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs), des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que le Groupe d'experts des Nations Unies sur la République Démocratique du Congo. Il intègre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme Ce guide pratique s'adresse aux acteurs de la chaîne d'approvisionnement en amont, y compris, entre autres : Mineurs Négociants Points de transformation Les mineurs : exploitants de mines artisanales et à petite échelle et entreprises minières à grande échelle ; Les négociants : entreprises de traitement et autres acteurs du retraitement et de la transformation des minerais ; sociétés de négoce de minerais et exportateurs ;

négociants internationaux en matières premières ; Les points de transformation : fonderies/affineries.

Qu'est-ce que le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables ? Le devoir de diligence désigne un processus continu, proactif et réactif qui permet aux entreprises d'identifier et de gérer les risques effectifs ou potentiels afin de prévenir ou d'atténuer les probabilités de contribuer aux impacts négatifs liés à leurs activités ou à leurs choix d'approvisionnement. Une entreprise évalue les risques en identifiant les circonstances factuelles relatives à ses activités et ses relations et en évaluant ces faits au regard des normes pertinentes du droit national et international, des recommandations relatives au comportement responsable des entreprises formulées par les organisations internationales, des instruments étayés par les États et des initiatives spontanées du secteur privé ainsi que des politiques et systèmes internes des entreprises.

Dans le cas des entreprises en amont, les étapes fondamentales du devoir de diligence consistent : à mettre en place un système de chaîne de responsabilité et/ou de traçabilité remontant à la mine d'origine ; pour les chaînes d'approvisionnement signalées comme sensibles, à procéder à des évaluations sur place des mines, des producteurs et des négociants afin d'identifier tout signe de conflit, d'exaction grave,



de corruption, de fraude fiscale, de fausse déclaration d'origine ou de blanchiment de capitaux ; à collaborer activement avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les entreprises de la région pour prévenir et atténuer les impacts, ainsi que pour surveiller le déroulement des opérations ; Rendre compte publiquement des efforts de diligence. Quels risques pèsent sur la chaîne d'approvisionnement ? Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, quelle que soit leur position, sont susceptibles de contribuer aux effets négatifs du négoce de minerais. Le devoir de diligence doit aider les entreprises à déterminer si leurs chaînes d'approvisionnement sont risquées et à mettre en avant les risques les plus graves dont peut s'accompagner l'approvisionnement en minerais dans des zones à haut risque : Graves atteintes aux droits de l'homme ; Soutien aux groupes armés ; Agissements illicites des entreprises de sécurité ; Corruption et fraude ; Blanchiment de capitaux ; Non-paiement des sommes dues. Cadre en cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques

Cadre en cinq étapes de l'OCDE pour l'exercice d'un devoir de diligence fondé sur les risques

Étape 1 Adoption de normes d'exercice du devoir de diligence et mise en place des capacités internes requises pour les faire appliquer. Coopération active avec les fournisseurs et avec les partenaires commerciaux.

Élaboration de systèmes de contrôle interne et de transparence sur toute la chaîne d'approvisionnement en minerais, de collecte de données et de mécanismes de réclamation. Étape 2 Passage en revue des informations relatives à la chaîne d'approvisionnement pour identifier tout signal d'alerte pouvant requérir un contrôle diligent renforcé. Approfondissement et description des circonstances factuelles des opérations, des chaînes d'approvisionnement et des partenaires commerciaux signalés comme sensibles. Classifier les risques par ordre de gravité conformément à l'annexe II du Guide (voir les risques ci-dessous). Étape 3 Communication des conclusions de l'évaluation des risques aux dirigeants de l'entreprise et amélioration des systèmes de contrôle et de surveillance. Cessation des relations uniquement avec les fournisseurs associés aux pratiques les plus délétères (graves atteintes aux droits de l'homme et financement des conflits). Dans tous les autres cas, adoption des mesures requises, individuellement ou collectivement, pour accroître l'influence de l'entreprise afin de prévenir ou d'atténuer les risques. Mise en place des capacités correspondantes en interne et chez les partenaires commerciaux. Étape 4 Pour les acteurs en amont jusqu'à l'étape de la fonderie/de l'affinage (par exemple les mineurs et les négociants) : autoriser l'accès aux sites de l'entreprise et à la documentation pertinente. Organisation

de visites sur place et contact des fournisseurs sélectionnés par l'équipe d'audit. Pour les fonderies/affinerie ou les autres « points de contrôle » de la chaîne d'approvisionnement : organisation d'audits par de tierces parties indépendantes pour vérifier l'exercice correct du devoir de diligence. Les auditeurs doivent regrouper leurs conclusions et formuler des recommandations spécifiques d'amélioration des processus existants. Étape 5 Comptes rendus publics de l'exercice du devoir de diligence concernant la chaîne d'approvisionnement, y compris via la communication des résultats de l'évaluation des risques sur la chaîne d'approvisionnement et concernant le plan de gestion, dans le respect de la confidentialité des affaires et d'autres considérations commerciales. Réponse aux questions, préoccupations et suggestions des parties prenantes.

Pourquoi soumettre la chaîne d'approvisionnement à un contrôle diligent ? L'exercice d'un contrôle diligent peut aider les entreprises : à être sûres, et à démontrer, qu'elles ne soutiennent aucun conflit, atteinte aux droits de l'homme, pratique de corruption ni aucune autre forme de criminalité financière ; à garantir à leurs acheteurs qu'elles ont bien pris toutes les mesures requises pour prévenir ou atténuer de tels risques ; à trouver de nouveaux débouchés commerciaux ainsi que des acheteurs responsables,



placés dans une optique de long terme, grâce au climat de confiance instauré par l'exercice de leur devoir de diligence ; à faire certifier leurs exportations de minerais dans le cadre de programmes d'approvisionnement responsable et de dispositifs de certification industrielle à l'échelle nationale et/ou régionale ; à répondre aux attentes de clients désireux de se conformer aux dispositions du Règlement UE relatif aux minerais provenant de zones de conflit (UE 2017/821) ou de l'article 1502 de la loi américaine Dodd-Frank.

**Étape 1 :** Mettre en place de solides systèmes de gestion Recommandations de mesures à prendre par les entreprises avant de procéder à leurs choix d'approvisionnement. Se procurer et lire attentivement le Guide, disponible en français, anglais, espagnol, allemand, chinois (mandarin), coréen, japonais et turc à l'adresse : <http://mneguidelines.oecd.org/mining.htm>. Adopter une politique en faveur d'une chaîne d'approvisionnement en minerais responsable conforme à l'annexe II du Guide et soutenir la mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives. Mettre sur pied une équipe interne chargée de superviser les contrôles diligents sur la chaîne d'approvisionnement. Veiller à l'affectation des ressources budgétaires nécessaires et à la nomination, parmi les cadres supérieurs, d'un responsable en dernier ressort. Mettre en place un système interne consacré

à la transparence, à la collecte des informations et à l'archivage des procédures de contrôle diligent de la chaîne d'approvisionnement, avec leurs conclusions et les décisions prises en conséquence. Attribuer un numéro de référence unique à chaque entrée et sortie de minerai ; apposer le numéro de sortie de manière à ce qu'il soit impossible de le falsifier sans que cela se remarque. Réunir les informations relatives à la mine d'origine, au transport, au négoce et à l'exportation, y compris, le cas échéant, l'identité des fournisseurs de minerais éventuels. Communiquer ces informations aux acheteurs immédiats en aval ou à tout mécanisme institutionnalisé mis en place pour ce faire. Recueillir les réclamations des parties prenantes au moyen de dispositifs individuels ou collectifs créés à cette fin. Pour les mineurs (mines artisanales, à petite échelle et à grande échelle) : en cas d'approvisionnement en minerais auprès d'une tierce partie, lui communiquer la politique, les actions et les attentes de l'entreprise concernant un approvisionnement responsable. Il est conseillé aux entreprises de faire figurer leurs attentes dans leurs contrats avec les fournisseurs et de réfléchir à d'autres manières d'épauler ces derniers pour leur permettre de répondre à ces attentes en matière d'approvisionnement responsable. Pour les négociants et les fonderies/affineries : concernant les chaînes d'approvisionnement signalées comme

sensibles (voir l'étape 2 pour davantage d'informations sur les signaux d'alerte), s'efforcer de recueillir progressivement et de tenir à jour les informations suivantes sur la chaîne de responsabilité et/ou de traçabilité : l'identité de tous les fournisseurs et prestataires de services pertinents impliqués dans la manutention du minerai dans la chaîne d'approvisionnement en amont, de la mine d'origine à l'affineur ; la structure de propriété (y compris les bénéficiaires effectifs) et d'organisation de l'exportateur, y compris les noms des dirigeants et des administrateurs de l'entreprise ; les liens de l'entreprise et de ses dirigeants avec les milieux d'affaires, l'administration, les milieux politiques ou l'armée dans les zones de conflit ou à haut risque ; l'ensemble des impôts, redevances et droits versés au gouvernement en relation avec l'extraction, le commerce, le transport et l'exportation du minerai ; l'ensemble des paiements ou rétributions versés à des services et fonctionnaires gouvernementaux en relation avec l'extraction, le commerce, le transport et l'exportation du minerai ; l'ensemble des paiements versés à des forces de sécurité publiques ou privées ou à d'autres groupes armés à tous les points de la chaîne d'approvisionnement commençant au lieu d'extraction, à moins que ceux-ci ne soient interdits en vertu du droit applicable.

**Étape 2 :** Identifier, évaluer et hiérarchiser les risques Étape 2



Déterminer si l'entreprise extrait, transporte ou achète des minerais dans ou depuis une zone de conflit ou à haut risque ou si elle est associée à d'autres signaux d'alerte. Établir un descriptif des circonstances factuelles des opérations signalées comme sensibles en consultant les rapports d'analyse et en interrogeant les autorités locales et centrales, ainsi que les organismes de la société civile. Concernant les opérations signalées comme sensibles, constituer des équipes d'évaluation sur le terrain et produire, puis tenir à jour, des informations sur les conditions d'extraction, de commerce, de manutention, d'affinage et d'exportation. Si une évaluation sur le terrain a déjà eu lieu (par exemple par un fournisseur, un programme interprofessionnel ou toute autre tierce partie), lire attentivement celle-ci pour vérifier si elle est crédible, à jour et qu'elle couvre bien les risques propres à la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise. Évaluer les risques de la chaîne d'approvisionnement en déterminant si les conditions dans lesquelles elle se déroule sont bien conformes à la politique applicable de l'entreprise et aux normes de l'annexe II du Guide.

Risques abordés par le Guide Graves atteintes aux droits de l'homme dans le cadre de l'extraction, du transport ou du commerce de minerais, telles que les pires formes de travail des enfants, le travail forcé, des traitements dégradants, la torture et les violences

sexuelles généralisées. Voir l'Encadré 3 pour une définition plus précise des pires formes du travail des enfants. L'Organisation internationale du travail (OIT) définit le travail forcé comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré » (OIT, 1930). Soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques et à des forces de sécurité publiques ou privées : par exemple lorsque de tels groupes contrôlent les sites miniers, les itinéraires de transport ou les points de négoce des minerais, taxent illégalement ou extorquent de l'argent ou des minerais aux points d'accès aux sites miniers, sur les itinéraires de transport ou aux points de négoce des minerais. Les forces de sécurité publiques et privées devraient avoir pour seule finalité de maintenir l'ordre, y compris en protégeant les droits de l'homme, et d'assurer la sécurité des travailleurs, des équipements et des installations des mines, ainsi que les itinéraires de transport, de toute interférence avec l'extraction et le commerce légitimes. Les entreprises qui passent un contrat avec des forces de sécurité doivent respecter les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme et s'assurer qu'aucune personne ni unité des forces de sécurité connues pour être responsables d'atteintes flagrantes aux droits humains ne soit engagée. On attend également des entreprises qu'elles

prennent des mesures pour améliorer la transparence, la proportionnalité et le caractère responsable des montants versés aux forces de sécurité publiques et d'éviter, ou de réduire au minimum, l'exposition de groupes vulnérables, en particulier les mineurs artisanaux, aux effets négatifs de la présence des forces de sécurité. Corruption et fausses déclarations d'origine des minerais : on est en présence de corruption ou de fraude lorsque les acteurs de la chaîne d'approvisionnement offrent, promettent, donnent ou exigent un pot-de-vin ou tout autre avantage indu aux fins d'obtenir ou de conserver un marché ou tout autre avantage inapproprié, par exemple obtenir la concession de sites miniers, faciliter la contrebande ou établir de fausses déclarations d'origine d'un minerai (OCDE, 2011). Les pots de - vin peuvent prendre la forme de sommes d'argent ou d'autres avantages pécuniaires (tels que la sous-traitance à des entreprises liées à des fonctionnaires) et non pécuniaires (tels qu'une publicité favorable). Le blanchiment d'argent désigne la manière dont sont retraités les produits d'origine criminelle pour en masquer l'origine illégale, de manière à légitimer des biens mal acquis. Fraude fiscale. Le Guide précise qu'en plus de s'acquitter des taxes, droits et redevances dus aux autorités, les entreprises doivent informer publiquement sur les sommes ainsi versées, conformément aux principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries

## EVENEMENT

extractives (EITI). 6 Étape 2 Comment les entreprises peuvent-elles savoir si elles s'approvisionnent auprès d'une zone de conflit ou à haut risque ? Les zones de conflit ou à haut risque se caractérisent par les éléments suivants : faiblesse des institutions, instabilité politique, insécurité, conflit armé, violence généralisée et autres dangers pour la population. Lorsque les entreprises identifient les signaux d'alerte ci-après, il leur est conseillé d'appliquer les normes et procédures relatives au devoir de diligence renforcé exposées dans le Guide :

- Signaux d'alerte concernant les lieux d'origine et le transit des minerais
- Les minerais proviennent d'une zone de conflit ou à haut risque, ou ont transité par cette zone.
- Les minerais sont considérés comme provenant d'un pays dont les réserves connues, les ressources probables, ou les niveaux de production prévus du minerai en question sont limités (c'est-à-dire que les volumes déclarés de minerai en provenance de ce pays sont sans commune mesure avec ses réserves connues ou ses niveaux de production prévus).

\* Les minerais sont considérés comme provenant d'un pays dans lequel on sait, ou bien où l'on peut raisonnablement supposer, que transitent des minerais provenant de zones de conflit ou à haut

risque. \* Les minerais sont déclarés comme provenant de déchets/produits recyclables ou d'origines diverses et ils ont été affinés dans un pays dans lequel on sait ou dans lequel on a des raisons de soupçonner que transitent des minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Signaux d'alerte concernant les fournisseurs

- Les fournisseurs de l'entreprise ou les autres entreprises en amont connues opèrent dans l'une des zones d'origine ou de transit signalées comme sensibles ou bien détiennent des participations ou d'autres intérêts dans des entreprises qui fournissent de l'or provenant des zones d'origine ou de transit signalées comme sensibles.
- Les fournisseurs de l'entreprise ou d'autres entreprises en amont connues se sont notoirement approvisionnés en minerais provenant d'une zone d'origine et de transit signalée comme sensible au cours des douze derniers mois. Contexte des signaux d'alerte
- Des anomalies ou circonstances inhabituelles sont mises en évidence à travers les informations recueillies à l'Étape 1 qui donnent de bonnes raisons de soupçonner que l'extraction, le transport ou le négoce du minerai pourraient avoir contribué à un conflit, à de graves exactions, à des pots-de-vin ou à d'autres crimes financiers.

Comment les entreprises peuvent-elles

procéder à une évaluation des risques ? Les entreprises peuvent procéder à une évaluation des risques en examinant la documentation de la chaîne de responsabilité et/ou de traçabilité et en constituant une équipe d'évaluation sur le terrain. Ces mesures peuvent être prises individuellement ou en coopération avec des fournisseurs et/ou des clients (tels que négociants en minerais, transporteurs, exportateurs, fonderies). Il est conseillé aux entreprises de consulter les autorités locales et centrales, ainsi que les organismes de la société civile, pour profiter de leurs connaissances et de leurs compétences locales. Les entreprises peuvent également réfléchir aux manières de diffuser les informations sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de préférence au moyen d'un système informatique accessible aux autres entreprises, ou par le biais d'un mécanisme institutionnalisé. Le cas échéant, les entreprises auraient intérêt à constituer, ou à encourager la création, de réseaux de suivi au niveau local pour faire remonter les informations vers l'équipe d'évaluation.

Chaîne de responsabilité ou de traçabilité ? Selon le Guide, la « chaîne de responsabilité » désigne une série de documents mentionnant les différentes personnes physiques et morales ayant eu la responsabilité du minerai au fur et à mesure de sa progression sur la chaîne d'approvisionnement. Il peut ainsi s'agir de registres de production, de feuilles





d'expédition, de certificats d'exportation, etc. La « traçabilité » fait référence au suivi physique du minerai à tous les points de la chaîne d'approvisionnement, depuis sa mine d'origine jusqu'au site de l'affineur ou à la fonderie.

### Étape 3 : Gérer les risques

Communiquer aux dirigeants de l'entreprise les conclusions de l'examen de la chaîne d'approvisionnement.

Élaborer et mettre en œuvre un plan d'atténuation des risques. Assurer un suivi du plan de gestion des risques et des engagements correspondants, y compris en incitant les collectivités et les parties prenantes concernées à soutenir/apporter leur concours à ce suivi. Surveiller les chaînes d'approvisionnement et procéder à une nouvelle évaluation des risques dès qu'un changement survient. Comment les entreprises peuvent-elles réagir aux différents types de risques ? Suspender ou cesser immédiatement les relations avec certains fournisseurs en amont s'il existe un risque plausible qu'ils s'approvisionnent auprès d'une entité (ou qu'ils présentent tout autre type de liens avec celle-ci) ayant porté sérieusement atteinte aux droits de l'homme ou apportant son soutien, directement ou indirectement, à des groupes armés non étatiques. Pour les autres risques, en fonction de la capacité de l'entreprise à les assumer, elle peut envisager de s'approvisionner auprès de fournisseurs en amont, ce qui suppose un risque plausible de soutien direct ou indirect à des forces de sécurité publiques ou privées (telles que des réseaux criminels

au sein de la police, des unités armées ou des sociétés privées de sécurité des mines), de corruption, de blanchiment de capitaux, de nonpaiement des sommes dues, ou d'une chaîne de responsabilité inexacte ou falsifiée. Toutefois, dans ce cas, il est recommandé à l'entreprise de mettre immédiatement en œuvre, en coopération avec ses fournisseurs et avec les autres parties prenantes, un plan de gestion des risques visant à éliminer ceux-ci. Comment les entreprises peuvent-elles gérer les risques ? Le Guide n'impose aucune contrainte concernant la forme des plans de gestion des risques. Celle-ci dépendra largement du contexte, et notamment des ressources de l'entreprise, de sa position dans la chaîne d'approvisionnement, de l'origine du risque, etc., étant entendu toutefois que les principes du devoir de diligence s'appliqueront toujours. La gestion des risques doit être un processus continu, qui implique de suivre au jour le jour l'évolution de la situation et des relations avec les parties prenantes (à savoir les partenaires commerciaux, collectivités concernées et ONG) et de rendre compte publiquement de ses efforts. Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises contient davantage d'informations sur les principes du devoir de diligence. Citons parmi les différentes mesures que peut prendre une entreprise pour gérer les risques : un renforcement des systèmes de chaîne de responsabilité et/ou de traçabilité, avec notamment un respect absolu des exigences nationales en la matière, et la mise en place de systèmes de contrôle

des irrégularités ou des actes frauduleux ; la formalisation des dispositifs de sécurité, avec un compte rendu des pratiques abusives aux autorités compétentes et/ou une amélioration et un suivi des systèmes de transparence ; l'instauration d'un contact régulier avec les équipes d'évaluation sur le terrain et avec les autres réseaux (société civile, fonctionnaires locaux et commissions multipartites de suivi des activités minières) afin de repérer d'éventuelles exactions graves ou encore un soutien direct ou indirect à des groupes armés non étatiques ou à des forces de sécurité publiques ou privées (telles que des réseaux criminels au sein de la police, des unités armées ou des sociétés privées chargées de la sécurité des mines) ; le signalement à l'administration centrale compétente de tous les risques identifiés ; la vérification et, si nécessaire, l'adaptation des mécanismes de réclamation pour affecter clairement les responsabilités et assurer une libre circulation des informations communiquées par des personnes concernées ou par des lanceurs d'alerte qui pourraient souhaiter soulever un problème. 11 Étape 4 : Audit au point de contrôle Étape 4 Qu'est-ce qu'un point de contrôle ? À certains points spécifiques de la chaîne d'approvisionnement, il est recommandé aux entreprises de faire vérifier leur exercice du devoir de diligence par de tierces parties indépendantes, ces audits pouvant à leur tour être vérifiés par un mécanisme institutionnalisé indépendant. Le point en question est qualifié de « point de contrôle » ou de

« point de transformation », car c'est là que passent l'essentiel des minerais de la chaîne d'approvisionnement, tout en impliquant relativement peu d'entreprises. C'est généralement à ce point que les minerais sont regroupés, fondus ou transformés, et c'est donc là que peuvent se perdre des informations pertinentes pour la traçabilité et/ou la chaîne de responsabilité. Dans le cadre des négociations visant à rendre le Guide opérationnel, les parties prenantes des chaînes d'approvisionnement en or et en étain, tungstène et tantalum ont estimé que les fonderies et les affineries constituaient des points de contrôle. De fait, c'est le cas pour la plupart des chaînes d'approvisionnement en minerais. Que peut faire une entreprise pour contribuer ou se préparer à l'audit ? L'exercice du devoir de diligence exige une coopération des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement. Comme indiqué plus haut, les fonderies et affineries doivent faire l'objet d'un audit par une tierce partie. On attend de tous les autres acteurs de l'amont, de la mine jusqu'à la fonderie/affinerie, qu'ils contribuent à l'audit en facilitant la collecte d'informations nécessaires à l'évaluation des risques par les fonderies/affineries. Rôle des entreprises d'amont intervenant avant le point de contrôle (mineurs/négociants) : Autoriser l'accès aux sites de l'entreprise et à la documentation pertinente. Faciliter les visites sur site et le contact avec les fournisseurs sélectionnés par l'équipe

d'audit. Rôle des points de contrôle (fonderies/affineries) :

- Préparer et mettre en œuvre un audit par une tierce partie indépendante visant à garantir que l'entreprise s'est bien acquittée de son devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables à partir des zones de conflit ou à haut risque.
- Les audits doivent également comprendre des visites aux fournisseurs (c'est-à-dire les négociants ou exportateurs qui fournissent les minerais aux fonderies/affineries, ou aux autres points de transformation). L'audit peut être mené par le biais d'un mécanisme institutionnalisé ou d'un programme interprofessionnel.

Autoriser l'accès aux sites de l'entreprise et à la documentation pertinente. Faciliter les visites sur site et le contact avec les fournisseurs sélectionnés par l'équipe d'audit. Le Guide de l'OCDE et les programmes interprofessionnels Depuis l'adoption du Guide de l'OCDE, un nombre croissant de programmes ont été mis en place ou adaptés, souvent à l'initiative d'organismes ou d'associations constitués au niveau de la branche d'activité, en vue de mettre ses recommandations en pratique. Le Guide encourage la collaboration et la coopération entre les entreprises ainsi que la mise en place de programmes interprofessionnels destinés à promouvoir le devoir de diligence, même si chaque entreprise

reste individuellement responsable des contrôles diligents menés sur sa propre chaîne d'approvisionnement. Une telle collaboration présente entre autres les avantages suivants :

- la coopération renforce les capacités de contrôle diligent et d'élaboration de stratégies communes de gestion et d'atténuation des risques ;
- il est possible de partager les coûts lorsque les programmes assument certaines opérations relevant du devoir de diligence ;
- l'évaluation et l'atténuation des risques sont coordonnées entre les différents membres du programme qui partagent les mêmes fournisseurs ou interviennent dans les mêmes domaines ;
- elle accroît la coopération entre amont et aval, entre grandes et petites entreprises ainsi qu'entre les acteurs aguerris et moins expérimentés ;
- elle permet de constituer des partenariats avec les organismes de la société civile, les organismes administratifs et les organisations internationales. 12 Étape 5 : Rendre compte de l'exercice du devoir de diligence

### Étape 5

- Rendre compte publiquement et chaque année des mesures prises par l'entreprise dans le cadre du devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en





minerais dans les zones de conflit ou à haut risque.

- Les comptes rendus doivent porter avant tout sur les actions menées par l'entreprise pour réagir aux risques identifiés.
- Joindre une description de tous les audits ayant impliqué l'entreprise.
- Diffuser ces informations dans le respect de la confidentialité des affaires et d'autres considérations de concurrence (il n'est ainsi pas nécessaire de divulguer des informations sur les prix ni sur les relations avec les fournisseurs). Comment les entreprises peuvent-elles prouver qu'elles se sont acquittées de leur devoir de diligence ? Les comptes rendus publiés doivent idéalement comporter les éléments suivants : Principes et processus

- Confirmation écrite des engagements à suivre les principes de l'annexe II du Guide de l'OCDE
- Description du système de gestion de l'entreprise, avec le nom de la personne responsable du devoir de diligence
- Description et exemples de communication avec les fournisseurs concernant les attentes en matière de devoir de diligence
- Description de la mise en œuvre de la chaîne de responsabilité/traçabilité  
 Identification et atténuation des risques Description de l'approche adoptée par l'entreprise pour hiérarchiser les risques Description des différents risques identifiés et des mesures prises pour les atténuer  
 Description des pratiques de gestion des risques éventuelles de

l'entreprise et de ses méthodes de suivi de la performance, notamment des délais d'amélioration prévus ou effectifs Description de la manière dont les indicateurs chiffrés de la chaîne de responsabilité/traçabilité et la gestion du risque ont été adaptés et améliorés dans le temps  
 Description des mesures prises pour assurer un suivi régulier des changements susceptibles d'affecter les chaînes d'approvisionnement, par le biais de réseaux sur le terrain ou d'autres moyens Audits Synthèse des audits menés aux points de contrôle Les comptes rendus doivent être publiés chaque année sur le site internet de la société ou être tenus à la disposition du public sous forme imprimée si l'entreprise n'a pas de site internet.24000



## **INAUGURATION DES AMPHITHÉÂTRES DE L'UNIKOL, L'ISTM ET L'ISTA**

Le Ministre national de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a procédé à l'inauguration des auditoriums des institutions supérieures et universitaires de Kolwezi, chef-lieu de la province du Lualaba. Selon le Gouverneur de la Province,

Richard MUYEJ, la cérémonie traduit l'importance que lui et son gouvernement accordent à l'éducation et le souci de préparer la relève pour nous rassurer que l'élan de développement. Ce qui nous impose comme préalable de parfaire la formation des jeunes.



- *L'ambition du gouvernement provincial est celle d'autonomiser l'Université de Kolwezi ainsi que les institutions d'enseignement supérieur qui dépendent majoritairement des visiteurs. A ce sujet, le Gouverneur s'exprime en ces termes :*

Voilà pourquoi nous avons :

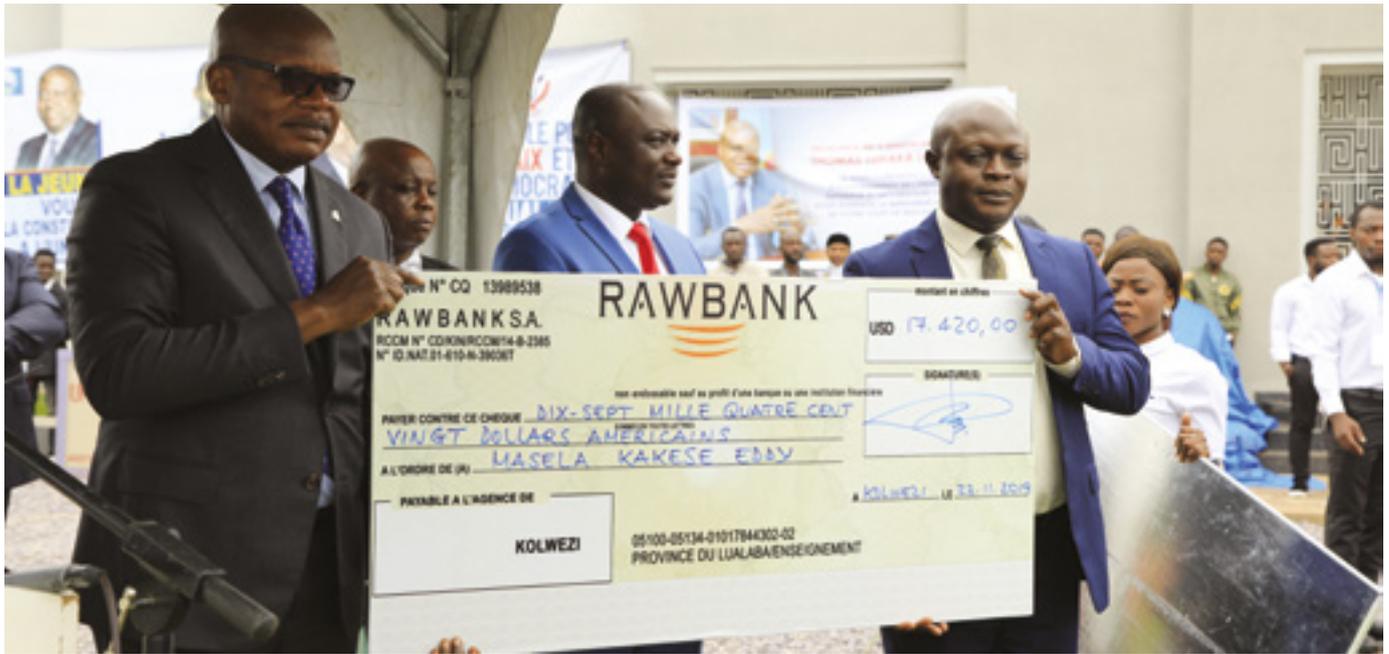
- *Primo, doté ces amphithéâtres modernes, des équipements nécessaires dont la visioconférence qui permet à plusieurs interlocuteurs physiquement séparés de se voir, s'écouter et parler en temps réel. Dans la multitude des moyens modernes pour apprendre, le cours par visioconférence représente l'un des supports pédagogiques les plus utilisés de nos jours. Il devient progressivement un outil majeur de la formation universitaire et se pose en alternative au cours en présentiel. Cette possibilité offre évidemment de nombreuses applications dans l'enseignement : les conférences et débats avec des experts, les échanges entre correspondants étrangers, les projets collaboratifs et diverses autres activités.*
- *Secundo, octroyé voilà bientôt deux ans, quelques bourses d'études universitaires à 44 lauréats dont 14 de la session 2017-2018 de l'Examen d'Etat et 30 de la session 2018-2019 pour des études à*

l'Université internationale de Chypre sur l'île de Chypre, à l'Université de Sousse en Tunisie et à l'Université Bel campus de Kinshasa. Des démarches sont en cours pour d'autres bourses en Europe et en Amérique plus précisément au Canada. Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs ; Notre souci est de faire que tous les enfants du Lualaba aient accès au même niveau d'enseignement de qualité sans nécessairement quitter le pays. C'est pour cela que nous modernisons les infrastructures scolaires et universitaires et avons créé depuis juillet 2019, le « Fonds de recherche » qui vise principalement à promouvoir et soutenir financièrement la recherche, la mobilisation des connaissances et la formation des chercheurs de l'université et des instituts supérieurs du Lualaba. L'idée principale ici, est d'encadrer les jeunes chercheurs pour leurs spécialisations afin de prendre en charge leurs institutions respectives et de bien assurer la relève. Notons que ce fonds initialement constitué de 300.000 USD, est appelé à accroître car nous avons pris l'engagement d'y contribuer chaque trimestre avec 100.000 USD. C'est ici l'occasion d'appeler les entreprises

de la Province à mettre la main à la pâte en contribuant à ce fonds qui est logé à la RAWBANK dans le compte numéro 05100-05134-01017844327-24. - Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs Cette volonté de former répond au vœu du Président de la République, Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO qui a mis l'accent sur l'épanouissement des congolais dans différents secteurs dont celui de l'éducation. Qu'il s'agisse de la touche particulière des ouvrages réalisés dans la Province, aujourd'hui les amphithéâtres ou du souci de privilégier les merveilles de la pédagogie moderne pour impacter directement sur le développement des valeurs intrinsèques de nos jeunes ; c'est l'homme qui est mis en évidence. Vous comprendrez donc, Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, Membre du Gouvernement de la République, qu'au Lualaba, la révolution de la modernité rime avec le peuple d'abord. Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.











# **KAMOA OUVRE SES PORTES ET PRESENTE L'EVOLUTION DE SES PROJETS EN 2019.**

Dans le cadre des journées portes ouvertes, cette année 2019, Ivanhoé Mines n'a pas dérogé à la règle d'associer dans les autorités nationales, provinciales, la presse, ainsi que les communautés locales à la présentation de l'évolution des projets du groupe. Pour l'entreprise, les projets du groupe évoluent comme il se doit. La visite a commencé par la mine de KAKULA, KANSONKO, la mine sous terrain, les projets d'augmentation des capacités en dessertes énergétiques, les projets communautaires.

La stratégie de KAMOA consistait à s'investir dans les projets de développement sociaux et de développement durable avant même de commencer la production proprement dite.

Les ressources humaines ne sont pas en marge, elles sont formées pour atteindre un niveau opérationnel très poussé qui égalera les autres mains d'œuvre au standard universel.



Un panel large des projets sociaux existe, l'agriculture, l'élevage, la production de miel... l'objectif c'est l'amélioration la sécurité alimentaire et augmenter le pouvoir d'achat des membres locaux des communautés engagées dans les projets sociaux.

La vitesse avec laquelle le projet évolue est rassurante et projette le lancement au mois de juin 2021, avec un investissement d'au moins deux milliards des dollars.

Après la mine, c'est à

MWADINGUSHA que l'équipe a été conduite pour visiter les efforts qui sont fournis par le groupe minier pour améliorer la desserte en énergie électrique. D'ici juin 2020 trois tribunes seront opérationnelles et cela va faciliter la production du cuivre de KAKULA et KAMOA.

La réhabilitation des centrales électriques évaluées à plus de deux cent cinquante millions des dollars feront que les mégawatts augmentent. Cependant, il faut noter que les besoins sont énormes par

rapport à la disponibilité de l'énergie.

Le dernier site à être visitée est KIKO, à KIPUSHI se situant à plus de 1200 metre sous terrains pour la production du Zing. Un des minerais très important dans le monde. Cette mine est parmi les plus anciennes de la république. Noyée pendant longtemps et à ce jour complètement réhabilitée et mise en service





**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE  
GOUVERNEUR DE PROVINCE À L'ASSEMBLÉE  
PROVINCIALE DU LUALABA À L'OCCASION DE LA  
PRÉSENTATION DU PROJET D'EDIT BUDGÉTAIRE POUR  
L'EXERCICE 2020 ET RECTIFICATIF 2019**

**- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale;**

**- Honorables Membres du Bureau;**

**- Honorables Députés ;**

Qu'il me soit permis avant toute chose, de remercier Dieu, notre créateur pour nous avoir donné le souffle de vie qui nous permet d'être présents ici ce jour et surtout durant cette période festive.

Mes remerciements s'adressent également à toutes les couches et forces vives qui composent le microcosme socio-économique et politique de la Province pour leur accompagnement et je les exhorte à plus de sérénité, de confiance dans les actions de leur Gouvernement qui est conscient de ses défis et s'engage à plus d'actions afin de renforcer la lutte pour vaincre la précarité tant décriée.

Je profite donc de cet instant pour souhaiter à toutes et à tous, les meilleurs voeux pour l'année qui commence dans quelques jours. Car, pour chaque personne, c'est le moment de faire son introspection voire son bilan annuel et pour notre Province, de se projeter sur l'avenir à travers des prévisions

budgétaires ambitieuses mais réalistes tout en s'inscrivant dans les prescrits du plan quinquennal 2019-2023 dicté par la vision du Chef de l'Etat et Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence FELIX- ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO, à qui je rends un vibrant hommage.

Aussi significatif que cela puisse paraître, la présentation de notre budget 2020 se réalise à un mois jour pour jour, de l'anniversaire de la passation pacifique et civilisée du pouvoir en RDC, événement qui constitue ce que d'aucun qualifie « de l'an un » de l'alternance démocratique dans notre pays et nous oblige donc à nous souder encore davantage afin d'être des bâtisseurs à tous les niveaux.

Tout comme pour la révolution de la modernité, « le peuple d'abord » doit être perçu comme un appel à la mobilisation afin de concentrer nos efforts sur l'homme qui doit demeurer au centre de toutes préoccupations. Au Lualaba, nous sommes résolument engagés à améliorer les conditions de vie de nos populations en promouvant les valeurs qui privilégient le bien être.



s'articule autour de quinze (15) piliers, regroupés en quatre grands secteurs, à savoir : (i) politique, défense et sécurité, (ii) économie et finances, (iii) reconstruction, (iv) et social et culturel.

C. Les fluctuations des coûts des matières premières sur le marché international, avec pour conséquence la baisse de prix du cobalt principalement qui impacte négativement sur les recettes provinciales. Le cas le plus frappant est celui de l'arrêt de production et d'exportation des concentrés par la société MUMI (Mutanda Mining). Situation qui vient d'amputer à la Province 32 % de ses revenus propres ; cette situation a eu un impact négatif significatif sur le processus d'exécution de plusieurs Projets prévus dans le Budget Exercice 2019 objet d'une rectification à ce jour, et sur le projet d'Edit budgétaire exercice 2020 tel que proposé, même si certaines opportunités ; notamment le démarrage des activités de production et d'exportation des entreprises SOMIDEZ et LCS pourrait apporter un coup d'oxygène à votre Gouvernement.

Cependant, Par mesures de Prudence et de réalisme, nous n'avons pas intégré ces provisions dans les présentes prévisions Budgétaires. Vue qu'à l'élaboration du présent projet

d'édit budgétaire les dites sociétés tâtonnaient sur l'effectivité du début de leur production.

D. la nécessité de consolider la bonne gouvernance d'une part, et d'accroître les investissements orientés vers les secteurs clés, pour une production diversifiée, mettant ainsi en priorité la construction et la réhabilitation des infrastructures de base dans les secteurs des Mines, de l'agriculture, du tourisme, du développement rural, de la santé, de l'éducation, de la création des opportunités d'emploi, de l'amélioration des conditions de travail, de la promotion des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat minier, et de l'entrepreneuriat des jeunes d'autre part;

E. La cohérence des dites Prévisions budgétaires avec le Plan Quinquennal de Développement de la Province du Lualaba (PQDP) 2019-2023 et le plan d'actions prioritaires à moyen terme 2020 à 2024.

F. Le faible taux de rétrocession faite par le Gouvernement Central à la Province situation décriée par toutes les provinces lors du récent Forum sur la Décentralisation qui s'est tenue à Kinshasa;

G. Les modifications substantielles connues sur les éléments du cadrage macroéconomique ;

H. Les changements d'ordre

structurel connus dans la Province avec l'ajout de certains portefeuilles et Directions provinciaux ;

Le projet du budget rectificatif 2019 que je soumetts à votre approbation, est arrêté en équilibre en recettes et en dépenses à **332.681.681.951,00-FC (Francs congolais, Trois Cent trente-deux milliards Six cent quatre-vingt et un millions Six cent quatre-vingt et un mille neuf cent cinquante et un).**

Ce projet de budget est constitué uniquement des recettes internes chiffrées à **332.681.681.951,00-FC (Francs congolais, Trois Cent trente-deux milliards Six cent quatre-vingt et un millions Six cent quatre-vingt et un mille neuf cent cinquante et un).**

Le budget rectificatif a connu une régression de 22,90%, comparativement au budget initial qui était de **431.467.189.452,47-FC (Francs congolais Quatre cent trente et un milliards quatre soixante-sept millions cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent cinquante-deux, quarante-sept centimes)**, sur base des contraintes évoquées ci-haut et du taux de réalisations en recettes et en dépenses.

Concernant le projet du budget 2020 que j'ai l'honneur et le privilège de soumettre à votre approbation





## EVENEMENT

ce jour, il est arrêté en équilibre ; en recettes et en dépenses à **1.003.153.909.683,00-FC** (Francs congolais, Mille trois milliards cent cinquante-trois millions neuf cent-neuf mille six cent quatre-vingt-trois).

Ce budget est constitué des recettes internes chiffrées à **486.290.536.000,00-FC** (Francs congolais quatre cent quatre-vingt-six milliards deux cent quatre-vingt-dix millions cinq cent trente-six mille) soit **48,48 % du projet du Budget Général** de la Province Exercice 2020 et des Ressources Externes chiffrées à **516.863.373.683,00-FC**. (Franc congolais, Cinq cent seize milliards huit cent soixante-trois millions trois cent soixante-treize mille six cent quatre-vingt-trois), soit **51,52 % du même Budget**.

Les recettes internes sont réparties comme suit :

- **La quotité de 40%** (quarante pour cent) des recettes à caractère national reçue par la Province évaluée à **169.752.173.306,00-FC** (Francs congolais, cent soixante-neuf milliards sept cent cinquante-deux millions cent soixante-treize mille trois cent-six) ;

- **Les recettes d'intérêt commun** évaluées à **178.266.271.659,00-FC** (Francs congolais cent soixante-dix-huit milliards deux cent soixante-six millions deux cent soixante-onze mille six cent cinquante-neuf) ;

- **Les recettes spécifiques** de la Province s'élèvent quant à elles, à **138.272.091.035,00-FC** (Francs congolais, cent trente-huit milliards deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-onze mille trente-cinq).

**Quant aux ressources Externes**, celles-ci sont constituées principalement des emprunts locaux et le financement des projets sur base du mode BOT.

**LES EMPRUNTS LOCAUX** sont de l'ordre de **73.544.985.000,00 FC** (Francs congolais Septante trois milliards Cinq cent quarante-quatre millions neuf cent-quatre vingt-cinq mille) qui sont ventilés comme suit :

**A. La construction du Centre de Négoce** évaluée à **30.373.200. 000 FC** (Francs congolais Trente milliards Trois Septante trois millions deux cent mille) qui constitue un des éléments de la réforme entreprise dans le secteur de l'artisanat minier

afin d'assainir ce secteur, ennoblir ses acteurs et donner de l'emploi à plus d'un compatriote car constituant également un investissement aux activités diversifiées qui s'y dérouleront ;

**B. La construction de l'Aérogare** de l'Aéroport de Kolwezi à **21.092.500.000 FC**;

**C. La construction de la caserne Anti-incendie** et l'achat d'Equipements de la tour de contrôle de l'Aéroport de Kolwezi à **24.045.450.000.00 FC** (Francs congolais Vingt - quatre milliards quarante-cinq millions quatre cent cinquante mille);

**D. Autres Emprunts** **4.530.325.000,00 FC** (Francs congolais Quatre milliards Cinq cent trente millions trois cent vingt-cinq mille);

**E. Les partenaires technique et financier** (Bailleurs de fonds) **6.598.209.846.40 FC**

**LES PREVISIONS DES PROJETS A FINANCER EN MODE (BOT)** dont le montant global est de l'ordre de **436.746.060.084,37 FC** (Francs congolais Quatre Cent trente-six milliards Sept cent quarante-six millions soixante mille Quatre - Vingt-quatre, centimes trente - sept). Celui-ci est aussi ventilé de la manière suivante :





**A. La Route Kolwezi-Dilolo évaluée**

à 229.591.828.836,37 FC (Francs congolais Deux cent vingt-neuf milliards Cinq cent nonante et un millions Huit cent Vingt - Huit mille huit cent trente – six, trente – sept centimes)

**B. La Route Kolwezi-Solwezi** à 168.740.000.000 FC (Francs congolais Cent soixante – huit milliards Sept cent quarante millions)

**C. La route bypass qui constitue**

la route de contournement afin d'éviter que les camions chargés des minerais et autres produits connexes ne passent plus en ville dont le montant est évalué à 14.342.900.000 FC (Francs congolais Quatorze milliards Trois cent quarante – deux millions neuf cent mille). A ce jour, les travaux sont à un stade très avancé et le montant ci-haut évoqué est une tranche du montant global prévu afin que cette grande route de déviation des camions poids lourds soit totalement asphaltée à l'horizon 2021.

**D. La piste et le tarmac de l'aéroport de Kolwezi** dont les prévisions sont évalués à 24.045.450.000 FC (Francs congolais Vingt – Quatre milliards Quarante Cinq millions Quatre Cent Cinquante mille).

**Les dépenses** sont arrêtées à 1.003.153.909.683,00-FC (Francs congolais Mille trois milliards cent cinquante-trois millions neuf cent-neuf mille six cent quatre-vingt-trois). Elles sont constituées des dépenses courantes et des dépenses d'investissements, et leur répartition se présente de la manière que voici :

**LES DEPENSES COURANTES** sont de l'ordre de 259.065.532.929,00-FC (Francs congolais deux cent cinquante-neuf milliards soixante-cinq millions cinq cent trente-deux mille neuf cent vingt-neuf) et sont réparties de la manière suivante :

**A. La dette publique en capital** est chiffrée à 18.513.551.709,00-FC (Francs congolais dix-huit milliards cinq cent treize millions cinq cent cinquante et un mille sept cent et neuf) ;

**B. Les dépenses du personnel** sont arrêtées à 43.234.015.930,00-FC (Francs congolais quarante-trois milliards deux cent trente-quatre millions quinze mille neuf cent trente) ;

C. Les biens et matériels sont évalués à 21.757.883.606,00-FC (Francs congolais vingt et un milliards sept cent cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-trois mille six

cent et six) ;

**D. Les dépenses de prestations** sont chiffrées à 41.155.322.620,00-FC (Francs congolais quarante et un milliards cent cinquante-cinq millions trois cent vingt-deux mille six cent vingt) ;

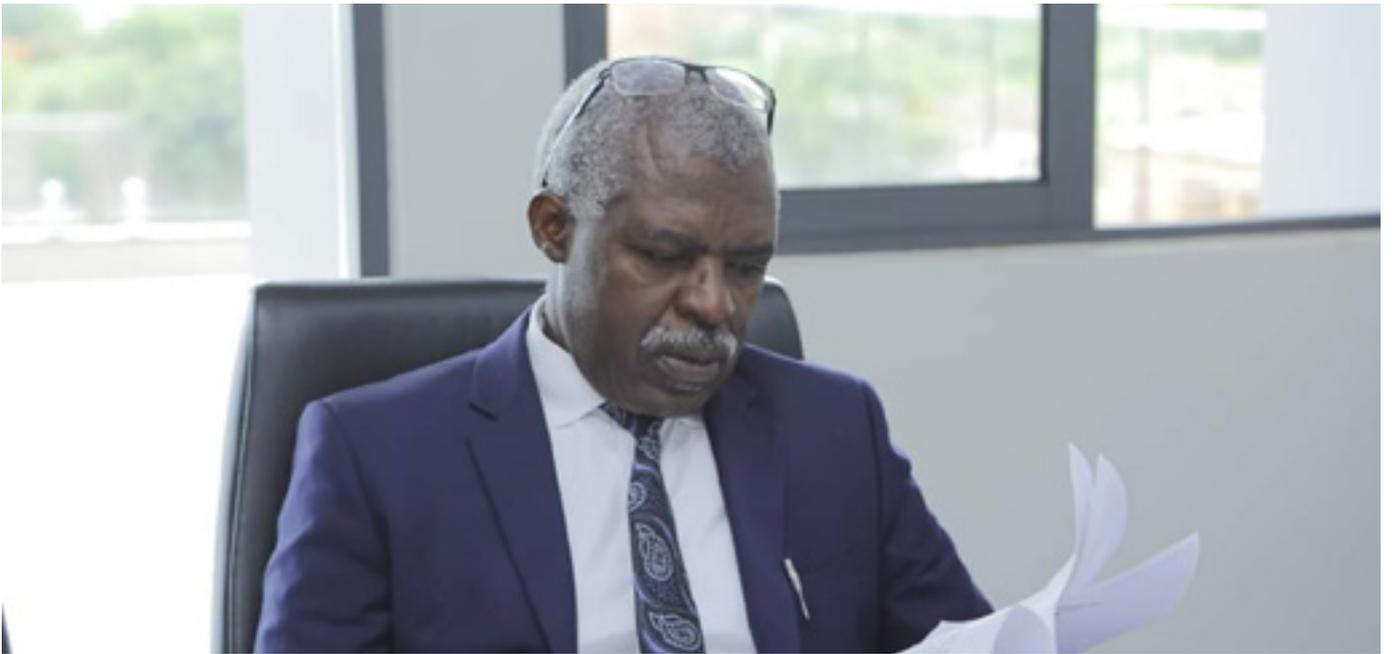
**E. Les transferts et interventions** de la Province sont évalués à 134.404.759.064,00-FC (Francs congolais cent trente-quatre milliards quatre cent et quatre millions sept cent cinquante-neuf mille soixante-quatre).

**LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS** sont arrêtées à un montant de 744.088.376.754,00-FC (Francs congolais sept cent quarante-quatre milliards quatre-vingt-huit millions trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante-quatre) ventilées comme suit :

**A. Les dépenses d'équipements sont estimées** à 67.332.836.058,00-FC (Francs congolais soixante-sept milliards trois cent trente-deux millions huit cent trente-six mille cinquante-huit) ;

**B. Les dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et édifices**, acquisition immobilière sont de l'ordre de





## EVENEMENT

**676.755.540.696,00-FC (Francs congolais six cent soixante-seize milliards sept cent cinquante-cinq millions cinq cent quarante mille six cent quatre-vingt-seize).**

L'analyse de grandes masses du budget général 2020 révèle au niveau des recettes courantes un montant de **486.290.536.000,00-FC (Francs congolais, quatre cent quatre-vingt-six milliards deux cent quatre-vingt-dix millions cinq cent trente-six mille)**; des recettes à caractère provincial de l'ordre de **316.538.362.694,00-FC (Francs congolais, trois cent seize milliards cinq cent trente-huit millions trois cent soixante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze)**, celles prévues à titre de rétrocession du Gouvernement central étant de l'ordre de **169.752.173.306,00-FC (Francs congolais cent soixante-neuf milliards sept cent cinquante-deux millions cent soixante-treize mille trois cent et six)**.

Il en résulte que la part des recettes provinciales et des recettes de la rétrocession est respectivement de 65,09% et 34,91%, cette dernière étant gonflée par l'apport de la redevance minière.

Quant aux dépenses, celles-ci sont réparties entre les dépenses

courantes pour un montant de **259.065.532.929,00-FC (Francs congolais deux cent cinquante-neuf milliards soixante-cinq millions cinq cent trente-deux mille neuf cent vingt-neuf)** et les dépenses d'investissements pour un montant de **744.088.376.754,00-FC (Francs congolais sept cent quarante-quatre milliards quatre-vingt-huit millions trois cent soixante-seize mille sept cent cinquante-quatre)**. Elles représentent respectivement **25,83%** en recettes interne et **74,17%** en recettes ou mieux ressources extérieures.

Par ce budget mon Gouvernement attend réussir à diversifier et relancer son économie afin de tendre progressivement vers les aspirations de notre population. Aucun secteur n'a été sous-estimé ; tandis qu'un certain nombre des priorités bénéficient d'une allocation conséquente de ce crédit budgétaire.

Les détails de ces allocations sont consignés sur les fiches de dépouillement dans les volumes du présent projet du budget et vous y trouverez également un tableau synthétique d'allocation de crédit secteur par secteur selon l'ordre de priorité.

En ce qui concerne les perspectives pour l'exercice 2020 qui fait l'objet de cette séance, votre Gouvernement Provincial entend poursuivre les actions amorcées depuis son avènement, celles non encore achevées et en initier d'autres, conformément à la politique de ses moyens.

A cet effet, sa politique sera axée essentiellement sur les domaines ci-après tels que repris dans les volumes III/VI, IV/VI, V/VI, et VI/VI de notre projet de budget :

**1. Bonne Gouvernance** en insistant sur la culture de la redevabilité et la capacitation des acteurs des différents services publics à tous les niveaux de la province. Il sera aussi question de poursuivre la mise en oeuvre du processus de la décentralisation, de renforcer et redynamiser la planification provinciale, de renforcer la gouvernance judiciaire et améliorer le climat des affaires.

**2. Secteur Productif** par la diversification de l'économie provinciale, l'accent sera mis entre autres sur la relance des activités agropastorales dans la Province en s'appuyant sur les opportunités qu'offre l'exploitation minière. C'est de la sorte que nous avons





initié en partenariat avec la Ferme MURIKITA KANDO un champ pilote de maïs de 3000 hectares à KANDO dans le territoire de Lubudi.

Votre Gouvernement entend poursuivre l'implantation dans le Lualaba profond, des parcs agricoles à hauteur de 5000 hectares par territoire, en trois ans. Aussi, la continuité de l'extension des parcs à bois de la variété TME 419, à haut rendement et résistante aux ravageurs traditionnels de la culture de manioc à diffuser sous forme des boutures aux ménages agricoles ;

Il sera également question de :

- Créer 5 Brigades agricoles à raison d'une brigade par territoire pour assurer la sécurité et le suivi des projets agricoles dans les territoires ;
- Poursuivre l'appui aux entreprises privées (Sagricim, Projet Busange et Mbeko Shamba), dans la production des semences améliorées de maïs, Haricot, Soja et riz ;
- Réhabiliter et construire des structures de conservation et de transformation des produits agricoles et d'origine animale (silos, minoteries et Abattoirs) ;

Poursuivre l'appui aux ménages, fermiers et coopératives agricoles

en renforçant les structures d'encadrement et par la distribution, moyennant un remboursement minimal des intrants (matériels aratoires, semences améliorées de maïs, pesticides, etc.) dotés par la Province ;

Dans le secteur de production minière, la province entend :

- Continuer de viabiliser certaines ZEA en vue de résorber le chômage par l'organisation des creuseurs dans des sociétés coopératives bien structurées au regard du droit OHADA comme l'exige le nouveau Code Minier, pour répondre au besoin d'approvisionnement du Centre de Négoce en construction. C'est à ce titre que l'Entreprise DEMIEX a fini les travaux de prospection sur le site de KISOTE constitué de la ZEA 078 en Territoire de MUTSHATSHA. Les travaux de découverte vont débiter par les sociétés NB MINING AFRICA, et ECOGEC SARL.

- C'est ici l'occasion de saluer les effets bénéfiques de la réforme entreprise dans le secteur minier artisanal qui nous a permis entre autres de construire 4 auditorios modernes dotés d'équipements de visio-conférence sur financement issu du partenariat sur l'exploitation

du gisement du site pilote de Kasulo avec Huayou/CDM. Nous espérons poursuivre ce projet sous peu ;

- Finaliser la construction du centre de Négoce de Musompo dont l'ouverture est prévue pour le mois d'avril 2020 ;

- Planter des comptoirs des minerais dont celui de l'Or dans le Lualaba profond pour juguler le coulage fiscal dans ce secteur.

Plus particulièrement, votre gouvernement entend continuer sa politique de faire de Kasaji, Kapanga, Sandoa et Fungurume des centres de négoce des produits agropastoraux brutes et transformés

pour un plus valu bénéfique à la Province ; (Exemple : Minoterie à Kando, une unité de transformation de jus d'ananas à Kasaji,

### 3. Secteur Social :

Bondir sur la libéralisation du secteur énergétique afin d'améliorer la desserte en énergie électrique et en eau potable en incitant l'investissement privé dans ces secteurs ; C'est ici le lieu d'interpeller la SNEL et la REGIDESO, deux sociétés commerciales, à mener davantage les efforts pour améliorer la desserte, ce d'autant plus qu'elles

## EVENEMENT

bénéficient largement des appuis de la Province (L'augmentation et le remplacement des transformateurs défectueux sur le réseau de la SNEL ; Le tirage des nouvelles lignes de Moyenne Tension pour desservir certains coins ; dotation de groupes motopompes à la Gécamines et à la REGIDESO pour une production journalière de 160.800 m<sup>3</sup>) et des entités minières de la place dont :

- La fourniture des pompes par TFM, KCC pour augmenter le débit d'alimentation de l'usine de traitement d'eau ;

- Le renforcement de la capacité de captage de l'eau par le forage et l'équipement de 4 puits, soit 880 m<sup>3</sup>/h à injecter dans le réseau REGIDESO par la société COMMUS;

- KCC a financé la stabilisation de la fourniture en énergie électrique de l'usine de traitement avec l'installation d'une ligne électrique ;

- SICOMINES a installé une ligne électrique aérienne en remplacement de l'ancienne souterraine à problème;

La SNEL et la REGIDESO doivent changer leur façon de travailler afin de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs clients qui paient les factures de consommation.

S'assurer que le programme de la Santé demeure axé sur l'amélioration des conditions et infrastructures de santé. C'est dans ce cadre que nous sommes engagés dans un programme d'approvisionnement de tous les hôpitaux de référence de notre Province et prioritairement l'Hôpital Général de Référence MWANGEJI en équipements modernes et divers intrants médicaux [produits pharmaceutiques, vaccins, etc.] pour optimiser les conditions d'encadrement sanitaire et faire de Kolwezi, le centre de référence pour l'administration des soins de qualité dans la région.

### **A titre illustratif :**

#### **1. Le gouvernement provincial a acquis et commandé plusieurs équipements médicaux de la dernière génération dont :**

- Un scanner ;
- Un appareil d'Imagerie à Rayonnement Magnétique communément connu sous IRM ;
- Deux cliniques mobiles avec salle d'opération ;
- Un équipement de dialyse ;
- Deux appareils de Radiographie qui ont en plus

un amplificateur de brillance et la mammographie ;

- Des appareils d'Echographie ;
- Un kit complet de réanimation;
- Des équipements pour un laboratoire moderne.

2. Votre Gouvernement a signé deux contrats pour la construction sur fonds propres, d'un centre moderne de diabétologie dans l'enceinte de l'hôpital de Mwangaji pour un coût de 487.000 USD ainsi qu'une clinique moderne constituée d'une salle des urgences, d'un bloc opératoire, d'une salle de réanimation, d'une salle des soins intensifs ainsi que des chambres d'hospitalisations d'une valeur de 1.161.000 USD. Ces travaux débiteront à la fin de ce mois de décembre et dans le vaste espace de l'hôpital Mwangaji.

Il est aussi prévu la construction d'un centre de santé moderne dans chaque territoire de notre province et la réhabilitation des anciennes structures sanitaires dès la fin de la saison de pluie.

Nous avons également annoncé, la signature pour une année renouvelable d'un contrat de mise à disposition de 13 médecins





de nationalité Indienne avec la FONDATION VINMART pour l'encadrement du corps médical afin d'accélérer le processus de spécialisation d'ici 2 à 3 ans et de renforcer la capacité des enseignants de la Faculté de médecine et de l'ISTM. Je suis heureux de vous annoncer l'arrivée, à ce jour, à Kolwezi, de 3 médecins sur les 13 attendus et spécialisés dans la Diabétologie, la Dentisterie et l'Ophthalmologie ; la deuxième équipe de 10 médecins spécialistes arrivera fin janvier 2020. Ces médecins ont pour mission de soigner les patients selon les règles de l'art ; d'encadrer les médecins de l'HGR Mwangaji mis à leurs dispositions pour un transfert de connaissance ; de visiter les hôpitaux dans nos territoires pour des échanges avec le corps médical et en vue d'y apporter des solutions idoines.

Nous sommes en négociation avec deux jeunes médecins congolais, une jeune dame spécialiste en neuro chirurgie et son compatriote en orthopédie, très attirés par la dynamique de développement de votre Province.

Améliorer l'habitat en milieux ruraux afin qu'ils soient viables [conditions de vie acceptables et dignes.] et que

l'exode rural soit progressivement estompé. Pour ce faire, les actions suivantes seront poursuivies, en plus des parcs agricoles :

- l'augmentation du taux de desserte en eau potable, (Un vaste programme de forage des puits est en élaboration et déjà quelques actions sont en cours de réalisation à Kakanda, Kayembe, Mutshatsha, Kisenge, Dilolo).

- l'accès aux soins de santé, l'implantation de l'énergie solaire et autres, la réhabilitation des routes de desserte agricole et voies d'accès, la subvention des activités génératrices de revenu en période de soudure, etc.

Concernait le secteur de l'éducation

Nous réhabilitons, modernisons et construisons des infrastructures scolaires. Un accent particulier est effectivement porté sur l'enseignement technique et plusieurs actions sont en cours dans ce sens dont :

L'IDIAS à Sandoa est complètement réhabilité et équipé en bancs et attend son inauguration au cours du 1er trimestre 2020 ;

L'ISP Musumba qui est en cours de construction pour lui doter de ses propres infrastructures ;

L'ITAV [Institut Technique

d'Agronomie et de Vétérinaire] à Sandoa dont les travaux de réhabilitation commenceront au 1er trimestre 2020 ;

La finalisation des infrastructures d'hébergement des enseignants et des élèves attachées à l'Institut Technique Joseph KABILA à Musumba ;

La construction d'une deuxième école à Kayembe après celle inaugurée récemment lors de notre itinérance à Kasaji et sous le même format ;

La réhabilitation et l'augmentation de la capacité d'accueil à l'Institut KADIVA de Kansenia dans le territoire de Lubudi ;

Après la finalisation de la clôture et de l'internant des filles à l'Institut Technique de Mutoshi, nous poursuivons la réhabilitation des locaux des classes, des laboratoires et des ateliers ;

Venons de signer un contrat avec la société ARCHE SARL d'un montant de 1.250.163 USD pour la construction d'une « Ecole d'Après Cuivre » à Mupandja, constituée de 12 classes avec internat, des bureaux de l'Administration et une salle polyvalente. Cette école technique comprendra les sections d'Agronomie et de Mécanique.

## EVENEMENT

Signalons également que dans le secteur du social lié au petit commerce, il est prévu la construction des marchés modernes dans les espaces péri-urbains dont déjà 2 sont en phase de finition à Kanina et Joli Site à Kolwezi. Ceux de Mutoshi et de Kanzenze sont en cours de construction.

### 4. Dans le domaine des infrastructures :

Concernant routes d'intérêt général constituées des routes nationales et provinciales, il est prévu l'acquisition de 4 ateliers composés d'engins de terrassement, de nivellement et de transports. Lesdits ateliers seront affectés sur les axes suivants :

- Route Nationale numéro 1 pour desservir le Territoire de Lubudi ;
- La voirie urbaine de Kolwezi dont le niveau de détérioration s'accroît de jour en jour, surtout pendant les périodes pluvieuses ;
- Au carrefour de deux Routes Provinciales 607 [Kasaji – Sandoa] et 605 [Sandoa – Tshimbalanga – Kayembe Mukulu] ainsi que la Route Nationale numéro 39 [Sandoa – Dilolo et Sandoa – Kapanga] ;
- La Route Nationale numéro 39 de Kapanga vers le nord.

C'est ici l'occasion de remercier le Chef de l'Etat d'avoir permis au Gouvernement de la République à travers le Ministère du Développement Rural, de faire une évaluation des travaux de réhabilitation et d'entretien des pistes rurales par cantonnage manuel dans les 26 Provinces de la RDC dont le Lualaba. C'est de la sorte qu'on peut lire dans le rapport de la Direction des Voies de Desserte Agricole de Septembre 2019 que la Province du Lualaba bénéficiera de l'appui du Gouvernement central en cantonnage manuel dans les 5 Territoires. A titre indicatif nous citons : Axe Tenke – Kansanya – Lubudi et axe Cité Lubudi - Lubumba dans le Territoire de Lubudi ; axe Lumanga – Muteba – Tshibamba et Axe Sakundundu - Bangu dans le Territoire de Sandoa et j'en passe.

„h Quant aux routes de desserte agricole, il est prévu l'acquisition de deux ateliers repartis sur les Zones Agricoles suivantes Bassin de la Lulua et la vallée LUFIRA ;

Un effort particulier sera consacré à :

- Poursuivre la réalisation de grands travaux d'infrastructures sur l'ensemble de la Province dans divers secteurs [à Kolwezi et dans le Lualaba profond] ;

- Accélérer les travaux sur la Route RN39, axe Kolwezi-Dilolo ;
- Finaliser le dossier du financement du projet de la Route Kolwezi-Solwezi pour laquelle les études de faisabilité sont achevées ;
- Finaliser l'agrandissement du Tunnel LDK au niveau de la Gare SNCC,
- Poursuivre les travaux de modernisation de l'aéroport de Kolwezi.

### 5. Dans le domaine de l'Environnement, du tourisme et développement durable

- Protéger l'environnement et s'adapter aux exigences climatiques, notamment par les travaux de repérage d'érosion, de drainage et de lutte antérosive et par le reboisement (sapinière de Ngonzo dans le Territoire de Mutshatsha) ;
- Renforcer l'hygiène et l'assainissement via les structures tant étatiques que privées.
- Le tourisme est un moteur de croissance économique et de création d'emplois, dans le souci de promouvoir le tourisme au Lualaba, nous avons décidé de viabiliser les sites de TSHATUTA dans le territoire de Mutshatsha et de KAYO





dans le territoire de Lubudi. Vu l'importance du secteur hôtelier dans le tourisme, nous venons de signer deux protocoles d'accord dans un cadre de partenariat public privé (PPP) respectivement avec JAMEECAT RESSOURCES, société de droit sud-africain et le Groupe PICCINI, société de droit italien.

POUR TSHATUTA, le Groupe JEMEECAT s'appuyant sur le modèle de SUNCITY en Afrique du Sud, il est prévu la construction de trois hôtels de classe internationale; dont un de cinq étoiles, un de 4 étoiles et un de 3 étoiles ; la construction des lodges isolés de type bungalow et appartement ; la construction des restaurants internes et externes aux hôtels ; Construction d'un casino, d'un terrain de golf de classe internationale ; Aménagement des parcs de divertissement dont un parc à eau ; Aménagement d'un parc animalier ; Aménagement d'un espace de camping à ciel ouvert et

de libre initiative ; Construction d'un aéroport local à Kamisange (Aéroport de Kamisange) situé à quelques 8 Km de Tshatuta ; Construction d'un centre médicale des soins d'urgence.

Le Groupe PICCINI, envisage la construction de deux complexes hôteliers dont :

Un à Kayo dans le Territoire de Lubudi comprenant un hôtel de classe internationale avec les memes composantes que celui de Tshatuta sur 20.000 hectares;

Un autre à Kolwezi, la construction d'un hôtel de classe internationale contenant une salle de conférence de 1000 places.

L'énumération ci-haut n'est pas exhaustive ; pour plus de détails, je vous prie de vous référer aux différentes fiches de dépouillement contenues dans les volumes III, IV, V et VI du présent projet du budget.

Le présent projet d'Edit que je soumetts à votre validation comprend quatre titres et 18 articles qui s'articulent de la manière que voici :

Titre I. DES DISPOSITIONS GENERALES

Titre II. DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX RECETTES

Titre III. DES DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX DEPENSES

Titre IV. DES DISPOSITIONS FINALES.

Honorable Président de l'Assemblée Provinciale ;

Honorables Membres du Bureau ;

Honorables Députés ;

Telle est l'économie du présent projet d'Edit et je vous remercie



## **RÉPONSES DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE GOUVERNEUR AUX PRÉOCCUPATIONS DES HONORABLES DÉPUTÉS PROVINCIAUX SUR LE BUDGET RECTIFICATIF 2019 ET LE PROJET DU BUDGET 2020**

- **Honorable Président de l'Assemblée Provinciale;**
- **Honorables Membres du Bureau;**
- **Honorables Députés ;**

Il y a 48 heures, je me suis présenté au-devant de votre Auguste Assemblée pour vous présenter l'économie du projet du budget 2020 de notre Province. Au terme de cet exercice, je voudrais ici et très sincèrement exprimer mon admiration pour la pertinence et l'élégance constatées lors de la séance des questions émanant des différents groupes parlementaires. Je m'en voudrais aussi de ne pas reconnaître la sagesse de l'Honorable Président et sa maîtrise des débats tel que constaté par plus d'un lors de la dernière séance.

Pour des raisons d'ordre méthodologique et de clarté, je vais donner ci-dessous les réponses aux différentes préoccupations des Honorables Députés par groupe parlementaire. Toutefois je fais miennes toutes les remarques et observations de forme soulevées et

vous rassure qu'elles seront prises en compte par la commission mixte chargée du toilettage. Ainsi donc, je ne répondrai qu'aux questions de fond.

### **1. Des préoccupations des Honorables Députés du Groupe Parlementaire PPRD et Alliés.**

#### **1.1. Concernant les prévisions du budget 2018 relatives aux emprunts intérieurs locaux qui seraient reprises dans la fiche de dépouillement des recettes volume II/VI (page 200) et des emprunts extérieurs (page 222) en lieu et place des prévisions 2019, ce qui violerait le principe d'annualité du budget.**

Le principe d'annualité budgétaire n'est pas du tout violé. Il ne s'agit pas d'une répétition des prévisions de l'année 2018, mais plutôt de celles de 2019 qui sont différentes de celles de 2018. Veuillez lire 2019 en lieu et place de 2018.



**1.2 Pour l'allocation d'un crédit au Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel qui n'existerait pas dans l'Education.**

Il sied de noter que l'élaboration du budget se fait conformément à la nomenclature budgétaire établie par le Ministère national du Budget. La nomenclature budgétaire de la RDC, Tome 2 : Dépenses, édition 2015, qui est en vigueur, distingue à la page 59 :

- Section 38 : Enseignement Primaire et Secondaire 3
- Section 39 : Enseignement Technique et Professionnel

Ces deux sections font partie intégrante de l'éducation au niveau provincial. Ainsi, les allocations figurant dans le budget sont bel et bien en adéquation avec cette nomenclature.

**1.2. Pour ce qui est des garanties à faire à la représentation provinciale quant au vote du budget 2020 étant donné que le budget 2019 n'a pas été exécuté en totalité suite aux effets exogènes de l'économie internationale.**

Nous n'avons aucun contrôle sur les causes exogènes dues à l'économie internationale ; néanmoins, nous tablons notre stratégie sur les opportunités suivantes :

- L'embellie observée en cette fin d'année 2019 et annoncée pour

2020 par une remontée du cours du cuivre et du cobalt (déclaré minerais stratégiques) ;

- L'accroissement de la production TFM et KCC ;
- La mise en production de nouvelles entreprises minières et de carrières annoncée pour 2020 (Lualaba Copper Smelter-LCS, Société Minière de DEZIWA-SOMIDEZ, Carrière du Lualaba -CARRILU).
- La mise en service en avril 2020 du Centre de Négoce de Musompo qui permettra à coup sûr, de canaliser et d'accroître les recettes provenant des activités minières artisanales de la Province.

Ouvrons une parenthèse ici pour dire que le Centre de Négoce de Musompo connaîtra la présence de tous les services publics compétents tel qu'exigé dans le manuel des procédures de traçabilité des produits miniers marchands de l'extraction jusqu'à l'exportation, mais la gestion de ce Centre est confiée à une structure privée pour plus de transparence. Tel résulte des travaux qui se sont déroulés à Kinshasa au mois de Novembre 2019 au CEEC et qui ont connu la participation de la Présidence de la République, de la Primature, des Ministères des Mines ainsi que ses services dont le CEEC, les Services de Mines, le SAEMAPE, et la Province. Il est maintenant

question d'harmoniser les vues avec la nouvelle société créée pour la gestion du Cobalt entant que minerais stratégiques, j'ai cité l'Entreprise Générale de Cobalt, EGC en sigle.

Je vous invite donc, Honorables Députés, à nous accompagner pour la définition des règles de collaboration avec cette structure et pérenniser notre Centre de Négoce.

**1.3. Au sujet de la part du budget allouée à l'Assemblée Provinciale de 0,14 % face à celle de l'exécutif de 9,62 % et à l'erreur éventuelle qui demanderait à être corrigée.**

La primauté de l'Assemblée Provinciale sur l'exécutif est incontestable. Il sied de relever que le montant de 0,14% dégagé dans votre analyse ne se rapporte qu'à la seule rétrocession du Gouvernement Central qui est de l'ordre de 1.417.304.745 Fc. Outre ce montant, votre Gouvernement provincial a pris en compte tous les desiderata de l'autorité budgétaire en les inscrivant au Budget sans en déduire un seul iota. Pour votre gouverne, il est à noter que le montant nous transmis par l'Institution Assemblée Provinciale a été revu à la hausse du fait de la modification du taux budgétaire passé de 1669,2Fc à 1687,4Fc, portant ainsi le montant de 26.482.226.750,54 Fc à 26.770.973.770,64 Fc. Un montant global de 28.188.278.515,64

## EVENEMENT

Fc a donc été alloué à l'autorité budgétaire, soit 2,8% du projet du Budget 2020. (Cfr Vol III page 8 dans la rubrique Fonds Spécial d'Intervention).

### **1.4. S'agissant de la chute du budget alloué à l'éducation de 14 % à 4,1 %.**

Il convient de relever que cette baisse s'explique par deux facteurs :

- La part majeure de l'accroissement du budget 2020 est essentiellement liée aux ressources externes destinées à financer les infrastructures routières et aéroportuaires en mode B.O.T.

- En isolant les ressources externes qui financent les infrastructures routières et aéroportuaires, autrement dit en ne considérant que les ressources propres et celles provenant de la rétrocession, la part de l'éducation remonte à 7%.

Toutefois, comme nous partageons tous le souci de voir l'éducation s'améliorer, nous espérons qu'avec le concours de l'Organe délibérant, ce taux devra être revu à la hausse au niveau de la commission mixte.

### **1.5. Quant à savoir comment le Gouvernement Provincial envisage améliorer la qualité de l'enseignement, les conditions**

### **d'apprentissage dans notre Province face à la forte régression du budget alloué à l'éducation et au regard des effets induits de la gratuité.**

En ce qui concerne l'amélioration des conditions d'apprentissage, comme je l'ai mentionné lors de la présentation du budget, votre Gouvernement va poursuivre son programme de réhabilitation, construction et modernisation des infrastructures scolaires, avec un regard particulier sur les écoles techniques et nous allons prioriser les écoles de nos Territoires.

S'agissant de la gratuité de l'enseignement, il convient de rappeler que celle-ci est une obligation constitutionnelle. Par ailleurs, elle est une question nationale et non spécifique à la Province. Et le Gouvernement Central fournit des efforts pour apporter des solutions appropriées aux problèmes soulevés par sa mise en oeuvre. Il s'agit notamment de :

- L'augmentation progressive des salaires (par paliers) et le paiement des enseignants (assis et debout);
- L'identification et la prise en compte progressive des enseignants non payés (NP) et de nouvelles unités (NU) ;

- L'augmentation progressive et le paiement régulier des frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires ;

- La prise en compte des effets induits.

Le gouvernement provincial a prévu de poursuivre la mise en oeuvre de son programme visant l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Ce dernier est notamment articulé sur les éléments suivants :

- La fourniture des manuels scolaires et des matériels didactiques aux écoles (techniques de l'école active) ;
- La formation des enseignants et des inspecteurs. C'est à ce titre que nous avons signé depuis le mois de mai dernier, un contrat de partenariat avec la Société CREATIVITY HOUSE pour la fourniture du matériel didactique dont le premier lot a été totalement affecté au Groupe Scolaire HEWA BORA, école pilote et d'autres lots seront progressivement distribués dans toutes les écoles de la Province selon leurs spécialités conformément au programme du Ministère de l'Education dans le but d'améliorer davantage le niveau de notre enseignement.
- Le renforcement des activités





inspectoraux, notamment en facilitant la mobilité des inspecteurs par la dotation des moyens de locomotion (Motos) ;

- L'organisation du concours provincial d'écriture et de lecture ;
- Nous poursuivons avec la stratégie d'octroi des bourses d'études aux meilleurs lauréats de la province.

Il convient d'indiquer que le programme de réhabilitation, de construction, et de modernisation des infrastructures scolaires de votre Gouvernement viendra notamment en appui à la prise en compte des effets induits de la gratuité surtout dans le Lualaba profond où beaucoup d'enfants n'ont pu accéder à l'école par manque des moyens.

**1.6. Au sujet de comment faire avancer les choses en province sans tenir compte de la formation des ressources humaines.**

Comme je l'ai dit dans mon discours lors de la présentation du projet de Budget 2020, la vision du chef de l'Etat traduite à travers sa pensée mobilisatrice « LE PEUPLE D'ABORD » met l'accent sur l'homme; la formation est une composante essentielle que nous ne pouvons donc négliger. Tout notre programme s'aligne sur cette

vision. Mon gouvernement est très conscient du fait qu'il ne peut y avoir un développement véritable sans une formation adéquate de la population en général et de la jeunesse en particulier. Ainsi, nous consentons d'énormes efforts à cet effet.

S'agissant de la violation présumée du principe de l'universalité budgétaire, elle n'en est pas une étant donné que les montants inscrits à la page 32 du volume V/VI relatifs aux dépenses du secteur de l'Education sont fidèlement reportés sur base de la ventilation reçue du Gouvernement central.

**1.7. Enfin, pour ce qui est de la baisse de la part allouée au tourisme passant de 6,1 % en 2019 à 2,4 % en 2020.**

Comme nous l'avons expliqué en réponse au budget alloué à l'éducation au point 1.4, Il convient de relever que cette baisse s'explique par deux facteurs :

- La part majeure de l'accroissement du budget 2020 est essentiellement liée aux ressources externes destinées à financer les infrastructures routières et aéroportuaires en mode B.O.T.
- En isolant les ressources externes qui financent les infrastructures routières et aéroportuaires,

autrement dit en ne considérant que les ressources propres et celles provenant de la rétrocession, la part du tourisme remonte à plus de 10%.

Ainsi, lorsqu'on se réfère au budget rectificatif 2019, l'on constate que le tourisme bénéficie de 0,13% du budget global, alors qu'au budget 2020, sans soustraction du BOT il représente 2,4% soit un accroissement de 18,46%.

**2. DES PRÉOCCUPATIONS DES HONORABLES DÉPUTÉS MEMBRES DU GROUPE PARLEMENTAIRE « ADRP ET ALLIÉS » :**

**2.1. Au sujet de la préoccupation se rapportant aux frais de missions à l'extérieur, censés ne pas être alloués au Ministère de la décentralisation et Affaires Coutumières.**

Celle-ci trouve sa réponse dans le volume III/VI, aux pages 196 et 200, où un montant de 35.840.376,00 Fc est effectivement prévu au titre de frais de missions à l'intérieur de la province et un montant de 48.495.876,00 Fc pour les frais de mission à l'extérieur du pays.

**2.2. Quant à la préoccupation relative à la baisse du budget alloué à l'achat des semences améliorées.**

Il convient d'indiquer que les

montants des prévisions et des réalisations inscrits dans le budget 2019 sont des cumuls se rapportant à la fois aux semences améliorées ainsi qu'aux produits chimiques et organiques lesquels font l'objet de deux imputations différentes qu'il a fallu dissocier. En réalité le montant alloué aux semences améliorées en 2019 était de 907.650.000,00 Fc : voir la page 186 du Volume IV.a/IV. Par contre en 2020, la prévision est de 1.265.550.000,00 Fc : voir la page 198 du volume V/VI du Budget.

**2.3. Enfin, en rapport avec la question relative au volet rémunération des membres du Gouvernement et selon laquelle trois membres du Cabinet du Gouverneur (Dircab, Dircaba, et Assistant) seraient mieux payés que les ministres.**

La remarque est pertinente et vérification faite dans les budgets de 2017, 2018 et 2019, le problème ne s'est jamais posé car les Ministres touchent plus que les membres du Cabinet et c'est même le cas au cours de ce mois de Décembre 2019. Il est donc inconcevable que la situation change pour 2020 sans aucune justification plausible. Cela apparaît comme une erreur que la Commission mixte devra corriger afin de demeurer dans les justes

proportions.

3. Des préoccupations soulevées par les Honorables Députés membres du Groupe Parlementaire « Les Indépendants ».

**3.1. Concernant la question de savoir comment expliquer le dépassement du traitement de base du personnel permanent :**

Vérification faite, il s'avère qu'il n'y a aucun dépassement, d'autant plus que l'évaluation du budget se fait en fin exercice et non après extrapolation ou projection.

**3.2. Quant à savoir pourquoi le Gouvernement Provincial à travers le Ministère de l'Industrie n'avait pas fait des prévisions pour la réhabilitation de CIMENTKAT et de Kisenge Manganèse ?**

Il convient d'indiquer qu'il ne revient pas au Ministère Provincial de l'Industrie de faire des prévisions de réhabilitation des Sociétés du portefeuille de l'Etat. Toutefois le Gouvernement Provincial accompagne les Entreprises CIMENTKAT et Kisenge Manganèse par des interventions ponctuelles en faveur des agents.

Dans tous les cas, Le Gouvernement Provincial prévoit dans le présent

projet de budget des interventions sociales, économiques, scientifiques et culturelles, un montant de 23.684.128.444,00 FC (cfr Vol I/VI page 37)

**3.3. Concernant la question selon laquelle le projet d'édit portant reddition des comptes du budget de la Province exercice 2018 est bâclé et ne donne pas l'exécution du budget.**

Outre l'introduction, une lecture attentive permet de comprendre que ce projet d'Edit est articulé en trois axes, à savoir le Programme d'action du Gouvernement, les prévisions des recettes et dépenses, ainsi que l'exécution du budget.

Il sied de souligner, à cet effet, que le projet d'Edit portant reddition des comptes du budget de la Province exercice 2018 a été accepté par la Cour des Comptes après épuisement de toute la procédure légale et réglementaire en la matière.

Le Rapport Général sur le Contrôle de l'Exécution de l'Edit N°011 du 30 Décembre 2017 Portant Budget de la Province du Lualaba en vue de la Reddition des Comptes du Budget de la Province pour l'exercice 2018 de la Cour des comptes -déposé au Bureau de l'Assemblée Provinciale- en fait foi.





### **3.4. A la question de savoir si le Secrétariat Exécutif du Gouvernement constitue une Entité pouvant être dotée d'un budget ?**

Nous disons que le budget du Secrétariat Exécutif du Gouvernement émerge effectivement au budget du Gouvernorat de la Province. Voilà pourquoi il est repris à la section 19 qui se rapporte au budget du gouvernorat de Province dans son chapitre 151.

### **3.5. En rapport avec le renseignement du budget de la Direction des Recettes du Lualaba (DRLU en sigle) et de la base de son élaboration.**

Jouissant d'une autonomie financière, la DRLU élabore son propre Budget sur base de la rétrocession lui allouée conformément à l'Arrêté provincial No 2015/002/CS/P/LBA du 4 Décembre 2015 qui l'avait créée (cfr Annexe VIII du Projet d'Edit 2020, page 37). Son élaboration et son exécution relèvent du contrôle du Ministère de tutelle en l'occurrence le Ministère Provincial des Finances.

### **3.6. En rapport avec la sécurisation des imprimés des valeurs et**

### **l'imputation de son budget au Cabinet du Ministre des Finances alors que la DRLU jouit d'une autonomie financière ?**

Notons que celle-ci [La sécurisation] tire son fondement dans la Note circulaire n°002/CAB/MIN/FINANCES/2011 du 10 février 2011 relative aux modalités pratiques de prise en charge par les provinces des actes générateurs attachés à leurs compétences exclusives qui renseigne que les provinces et les Entités territoriales décentralisées se chargeront des commandes des imprimés de valeur et administratifs à caractère provincial.

Cette note renchérit en disant que « Toutefois, pour éviter la fraude dans la circulation des imprimés de valeur et administratifs, chaque province prendra des mesures de sécurisation en y apposant des signes distinctifs. »

C'est de la sorte la gestion des imprimés de valeur n'est pas de la compétence de la DRLU, Elle relève plutôt de la compétence du Ministère des Finances qui en est la tutelle. C'est à ce titre donc que ce budget

figure au Cabinet des Finances. En outre, du point de vue de contrôle financier strict, la DRLU ne peut pas être juge et partie nonobstant le fait qu'elle jouit d'une autonomie financière. La DRLU ne peut pas être en même temps acheteur et utilisateur de ces imprimés de valeur.

### **3.7. Pour ce qui est des raisons pour lesquelles les travaux de réfection et d'asphaltage de l'axe Kolwezi-Dilolo sont au point mort ?**

La route Kolwezi-Dilolo dans laquelle la Province du Lualaba a un grand intérêt est classifiée route nationale N° 39 et non de desserte agricole. En tant que telle, le ministère national des Infrastructures avait signé des accords préliminaires avec d'une part SOPECO et d'autre part FRONTIER. En attendant la finalisation des études et des contrats, la Province avait demandé et obtenu de ces partenaires le démarrage des travaux, en point à temps.

A ce jour CREC7, pour le compte SOPECO vient d'asphalter 20 km, de Kasulo à Katonto. Tandis que FRONTIER s'est déployé en

entretenant 100 km des points chauds sur les tronçons Kasaji-Kakopa et Malonga-Divuma vers Dilolo et construit 2 bases de vie à Kasaji et à Divuma. Le ralentissement des travaux constaté est dû d'une part aux aléas climatiques liés à la saison des pluies et d'autre part aux vacances de fin d'année. Donc les travaux reprendront et vont s'accélérer au 1er Trimestre de l'année 2020 et surtout au début de la saison sèche.

Le Gouvernement Provincial tient à coeur ce projet comme souligné ci-haut.

Concernant la spécialisation de la société VINMART dans le domaine médical ?

Fondée en Janvier 2012, LA FONDATION VINMART est agréée par l'Arrêté Ministériel No 04/CAB/MIN/J&DH/2013 du 21 janvier 2013 et travaille à promouvoir le bien-être des communautés locales en RDC et ses activités se focalisent dans la capitale KINSHASA mais également dans l'ancienne province du Katanga et depuis le démembrement, dans les quatre provinces dont le Lualaba. Cette fondation intervient dans les domaines de l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement, et l'émancipation des femmes.

Cette fondation a pourvu des médecins à l'Hôpital du Cinquantenaire de Kinshasa, au Centre Médical Diamant de Kinshasa et de Lubumbashi, etc.

### **3.9. Quant à la question relative à la venue des médecins indiens et à la problématique de la communication avec les malades au risque de divulguer le secret médical**

Permettez-moi que je dise un mot sur le bien-fondé du CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DES MEDECINS que la Province a signé avec la Fondation VINMART avant de parler de la préoccupation de la communication.

Comme vous le savez, la Province du Lualaba souffre d'un déficit des médecins spécialistes voire des matériels modernes de diagnostics avec comme conséquence que bon nombre de patients sont obligés de se déplacer vers d'autres provinces ou pays pour se faire soigner ou se faire diagnostiquer ;

Soucieux de la bonne santé de sa population, votre Gouvernement est conscient du fait que la complexité croissante et les progrès de la médecine en font un domaine à risque. Optimiser la qualité des soins et la sécurité des patients est une des

grandes priorités des systèmes de santé actuels.

Que c'est de la sorte qu'il était une nécessité de faire dans un premier temps, recours à la compétence des médecins spécialistes étrangers afin d'appuyer les structures de santé et de former les homologues et étudiants en médecine. Que pour ce faire, le recrutement, la fourniture et la gestion desdits médecins est confiée à la FONDATION VINMART qui a une expérience avérée dans ce domaine.

Pour la communication, elle ne posera pas de problème car les médecins spécialistes indiens se feront assister par des médecins locaux parlant anglais et maîtrisant bien nos langues d'autant plus que l'un des objectifs poursuivis par cette mission est le renforcement des capacités ou le transfert des compétences de ces experts à nos médecins généralistes. Lesquels médecins locaux, sont astreints au secret professionnel et à leur déontologie médicale qui exigent la non divulgation du secret médical.

Toutefois, veuillez noter que la dame médecin que j'ai eu l'honneur de présenter lors de la présentation du projet de budget 2020, a eu à travailler à Kinshasa et parle





couramment le Français. Aussi, tous ces médecins fournis par VINMART sont des spécialistes mais également sont autorisés par l'Ordre National des Médecins à pratiquer en RDC.

### **3.10. Au sujet de la nécessité de la signature des contrats de performance entre le Gouvernement ainsi que la SNEL et la REGIDESO.**

Je suis heureux de constater que l'Organe Délibérant partage la même inquiétude que nous, et propose la passation d'un contrat de performance avec la SNEL et la REGIDESO, ce que le Gouvernement appuie. Toutefois, il sied de relever que la gestion de ces deux structures relève du Pouvoir Central au travers du Ministère National du Portefeuille et celui des Ressources hydrauliques et Electricité avec lesquels nous devons prendre langue afin de signer des contrats de performance.

Si pour faire le raccordement électrique à Kolwezi, la SNEL au niveau de la province n'est pas compétente sans l'autorisation préalable de sa direction à Kinshasa, comprenez que le problème est

sérieux. Je chargerai donc le Ministre sectoriel concerné pour entamer les démarches y afférentes.

C'est aussi l'occasion, Chers Honorables Députés, de faire en sorte que la libéralisation du secteur de l'énergie soit réellement vécue au Lualaba en incitant des investissements privés dans ce secteur afin de rendre compétitive la fourniture en eau et/ou en électricité.

### **3.11. Au sujet de la question de savoir quelle est la politique du Gouvernement Provincial sur la gratuité de l'Enseignement de base ?**

La réponse donnée au point 1.2.4. des préoccupations des Honorables Députés membres du Groupe Parlementaire PPRD et ALLIES, à la page 4, convient également ici.

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale;

- Honorables Membres du Bureau;

- Honorables Députés;

Je voudrais réitérer mes remerciements aux Honorables Députés pour leur attention apportée

à l'examen du projet d'Edit relatif au budget 2020 de notre Province et pour toutes leurs préoccupations pertinentes Soulevées. Je pense avoir fourni les réponses et éclaircissements nécessaires. Je prends l'engagement devant vous, élus de notre peuple, de la participation de mon gouvernement aux travaux de la Commission Mixte afin de garantir que notre travail soit exempt des faiblesses. Voilà pourquoi je sollicite que le Projet du Budget 2020 soit déclaré recevable.

Encore une fois, je vous remercie.

# Lualaba Lodge



Restaurant  
Bungalows  
Jet-Ski balade

Piscine  
Plaine des jeux  
Pêche

Votre destination  
de choix à Kolwezi



27 Avenue Colibri / Av Prof. Joseph Yav,  
Quartier Jolie Site, Commune Manika,  
Ville de Kolwezi, Province du Lualaba. RD Congo

# Colibri Inn

Hôtel - Restaurant - Lounge Bar



**E-mail :** [kolwezi@lodgecolibri.com](mailto:kolwezi@lodgecolibri.com)

**Tel. :** +243 823 999 828

**Fax :** +15016384935



**DEVELOPPEZ VOTRE  
BUSINESS AU LUALABA**



Bondir sur les Mines pour développer l'Agriculture, le Tourisme et améliorer les Services Sociaux de Base



**MINES  
TOURISME  
AGRICULTURE  
ENERGIE  
INFRASTRUCTURES**

**KARIBU  
KWETU** *Lualaba*